

**Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil départemental
 SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022
 n° CD-2022-133**

RAPPORTEUR : M. SADDIER Martial

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 25 octobre 2022 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département à ANNECY, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. RUBIN Nicolas, M. PEILLEX Jean-Marc, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, Mme BEURRIER Chrystelle, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle
Autres membres :	Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GAY Agnès, Mme GONZO-MASSOL Valérie, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme PETEX-LEVET Christelle, Mme TERMOZ Aurore, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique, M. RATSIMBA David, M. VERDONNET Christian
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire à M. BOCCARD Bernard, M. EXCOFFIER François à Mme MAURIS Odile	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
M. TARDY Lionel	

Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présent(e)s :	31	Voix Pour	33
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	2 / 1	Voix contre	0
Suffrages exprimés :	33	Abstention(s)	0

Vu l'article 93 de la loi n° 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 08 août 2015,

Vu l'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable aux propositions présentées émis par la 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale lors de sa réunion du 17 octobre 2022.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président organise le Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) 2023.

Le vote du budget annuel conditionne l'action départementale et constitue un acte politique majeur. Sa préparation mobilise les élus et les services durant plusieurs mois.

Depuis la loi du 02 mars 1982, le législateur a souhaité associer le conseil départemental à cette préparation par un Débat d’Orientations Budgétaires (DOB) qui doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l’adoption du Budget Primitif.

Basé sur un rapport, celui-ci présentera les grandes orientations budgétaires pour 2023 déclinées à travers les cinq objectifs stratégiques décidés pour le mandat en 2022, avant de rappeler le contexte particulier dans lequel se construit ce budget. Enfin, seront présentées la situation de la Haute-Savoie et la stratégie financière du Département.

L’année 2023 verra se confirmer et s’amplifier l’ambition du Département en faveur du territoire et des hauts-savoyards à travers les 5 objectifs stratégiques décidés lors du vote du Budget Primitif 2022 :

1. avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des hauts-savoyards,
2. veiller à l’excellence environnementale du Département et avoir une stratégie bas-carbone,
3. assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l’insertion et de l’enfance-famille,
4. promouvoir l’image du Département, 1^{er} partenaire des territoires,
5. renforcer la qualité de service pour permettre la réalisation du projet politique pour la Haute Savoie.

Ces cinq objectifs stratégiques se déclinent dans les politiques publiques que le Département accélère en cette seconde année de mandat.

L’année 2023 verra par ailleurs le renforcement de la politique collègue.

L’ambition pour la politique « Collège » est d’assurer le bien-être et l’épanouissement de près de 43 000 collégiens des établissements publics et privés, en donnant des moyens adaptés et renforcés :

- en matière d’équipement, avec un plan d’investissement sans précédent de près d’un milliard d’euros sur le mandat (13 constructions ou reconstructions de collèges, 14 réhabilitations complètes, lancement de 10 réhabilitations supplémentaires),

- en matière de fonctionnement pour les équipes pédagogiques comme pour l'ensemble des personnels départementaux qui interviennent quotidiennement dans chaque établissement, et en matière de projets éducatifs (Savoir Nager, Savoir Skier, Savoir Secourir, Savoir Rouler à Vélo, Savoir Naviguer).

Cette volonté forte constitue un défi incontournable au regard des évolutions démographiques importantes et de l'augmentation continue des effectifs des collèges dans la plupart des secteurs du département. On note ainsi une augmentation de 229 élèves à la rentrée 2021, de 496 à la rentrée 2022 et une prévision toujours à la hausse pour 2023.

L'année 2023 verra enfin la poursuite de la mise en œuvre des grands Plans départementaux :

- le Plan Lacs,
- le Plan Ski Alpin,
- le Plan Ski Nordique,
- le Plan Ruralité,
- le Plan Vélo,
- le Plan Pêche,
- le Plan Chasse.

D'autres Plans devraient être lancés en 2023.

L'année 2023 verra la reprise en direct des actions confiées jusqu'à présent au Conseil Savoie Mont Blanc dans le domaine du tourisme, de la culture et du patrimoine, des aides agricoles et forestières et des aides aux grands événements sportifs hauts-savoyards.

I - LE BUDGET PRIMITIF 2023, ACTE 2 DU PLAN DE MANDAT 2022-2028

Les grandes orientations du budget 2023 se déclinent à travers les cinq objectifs stratégiques décidés lors du vote du Budget Primitif 2022 :

1. Avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des hauts-savoyards

Le plan d'investissement ambitieux de 4 Md € sur 10 ans continuera son développement en 2023 avec les projets emblématiques suivants :

- le financement du désenclavement du Chablais avec l'A412 et la section A40-Chasseurs,
- l'aménagement des routes départementales RD 22, RD 1508 et RD 3508,
- l'aménagement des accès aux sites nordiques et alpins avec par exemple la réalisation de galeries pour l'accès à la Vallée de l'Abondance ou l'aménagement de l'accès au site de Solaison,
- l'aménagement du réseau routier structurant pour améliorer les déplacements du quotidien avec notamment les trois projets pour le contournement d'Annecy,
- la sécurisation des déplacements routiers avec par exemple la sécurisation de la liaison entre La Roche-sur-Foron et Findrol,
- la mise en œuvre du Plan vélo et le développement des mobilités actives,
- la mise en œuvre d'une politique incitative sur le co-voiturage pour les parkings ou les voies réservées,

- l'accélération de la transition énergétique de la flotte de véhicules et d'engins du Département,
- l'aménagement et le développement des trains touristiques,
- le développement raisonné de l'aérodrome d'Annecy,
- le renforcement du soutien à l'investissement des associations,
- la rénovation des monuments historiques et du patrimoine départemental,
- le développement de l'enseignement supérieur avec la construction de la Maison d'Action Publique et Internationale (MAPI),
- le financement de la réhabilitation du Centre Arthur Lavy,
- le développement de locaux culturels et touristiques avec la Maison du Plateau des Glières, l'extension des Archives Départementales,
- la rénovation ou la construction des casernes de pompiers,
- la construction ou la réhabilitation de 9 sites de voirie avec, en 2023, la construction de locaux sur le site de Gillon à Epagny-Metz-Tessy et la reconstruction de l'Arrondissement de Saint-Julien en Genevois et du Pôle Médico-Social (PMS) à Cruseilles,
- la construction ou l'extension de 15 sites à vocation sociale et de solidarité avec, en 2023, l'aménagement de nouveaux locaux pour le PMS de Passy.

Ensuite, l'année 2023 verra la réalisation de l'ambition pour la politique « Collèges » de construire 13 nouveaux collèges et conduire 14 réhabilitations complètes prenant en compte la rénovation énergétique des bâtiments, avec en 2023 :

- la poursuite des chantiers des nouveaux collèges à Vulbens, Vétraz-Monthoux, Saint-Cergues,
- le lancement des études pour la construction des collèges de Thonon-les-Bains, Bonneville, Groisy et pour la reconstruction des collèges de Rumilly, Boège, Saint-Jeoire,
- l'extension réhabilitation du collège d'Evian et l'extension de la demi-pension et l'aménagement de sanitaires du collège de Thonon-les-Bains - Jean-Jacques Rousseau.

Au-delà du fort investissement dans la construction de nouveaux bâtiments, l'ambition pour les collèges se déclinera aussi dans les moyens pour le fonctionnement des collèges.

Ainsi, l'attribution des dotations aux nouveaux collèges au gré des ouvertures et le recrutement des équipes techniques qui y œuvreront, généreront une augmentation constante de l'enveloppe de fonctionnement consacrée aux collèges.

Le Département engage par ailleurs une politique de déploiement de la vidéo-protection et de dispositifs de filtrage des entrées afin de sécuriser les accès des collèges. Il continuera de contribuer à l'aménagement des abords des établissements scolaires, pour en faire des espaces sécurisés, fonctionnels et agréables pour les collégiens et leurs parents et le personnel.

La crise énergétique amène chacun à repenser ses modes de fonctionnement. Aussi, le Département s'appuiera sur un **plan de sobriété** dont l'objectif est de stabiliser l'augmentation des charges de viabilisation. La perspective 2023 pour répondre à l'augmentation du coût de l'énergie est de procéder prioritairement à l'écèlement des fonds de roulement des collèges.

Dans le domaine éducatif, le dispositif de Soutien aux Initiatives Educatives Locales (SIEL) des collèges priorisera la pratique d'activités éducatives qui valorisent le patrimoine naturel du territoire haut-savoyard et s'appuiera sur les Savoirs : Savoir Nager, Savoir Skier, Savoir Secourir tout en favorisant les mobilités douces chez les collégiens grâce en particulier au développement du Savoir Rouler à Vélo.

Le **Pass collégien** projeté pour la rentrée 2023 constituera un geste fort à l'égard des tous les collégiens du Département.

Sur le plan du développement numérique, le Département envisage l'extension de l'équipement informatique des établissements en renforçant les infrastructures et en augmentant sensiblement le nombre de postes informatiques par élève.

En matière de restauration scolaire, le Département veillera à la qualité et la sécurité des repas tout en continuant à s'engager dans la voie d'une alimentation saine et durable :

- à travers une politique renforcée de consommation locale,
- en conformité avec les exigences de la loi EGALIM,
- en fédérant les 500 agents des collèges via la politique de ressources humaines et en travaillant sur l'ergonomie des postes de travail, les vêtements et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) aux couleurs du Département,
- en respectant la réglementation sur la gestion des déchets (bio digesteur, méthanisation, développement du compostage, etc.).

Cette activité est également touchée par l'augmentation du coût des denrées et fera l'objet d'une vigilance particulière afin de préserver le pouvoir d'achat des familles.

Le renforcement de certaines équipes a été engagé pour accompagner les services du Département dans la réalisation de ces grands projets.

2. Veiller à l'excellence environnementale du Département et avoir une stratégie bas-carbone

Dans le cadre de sa politique patrimoniale relative aux collèges publics et aux bâtiments, le Département a engagé une **démarche ambitieuse de qualité, de développement durable et d'économies d'énergie**. Ainsi, l'année 2023 verra :

- la poursuite de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments du Département, dans un objectif de réduire de plus de 40 % les consommations énergétiques d'ici 2030 (base 2010),
- l'amélioration de la qualité de l'air et la poursuite de la réduction de l'impact carbone du Département en vue de réduire le CO² de 40 %,
- la mise en place d'une politique de gestion durable des eaux pluviales sur plus de 10 hectares avec la mise en place de bassins de rétention, la création de noues drainantes permettant la perméabilité des sols, l'alimentation de sanitaires en eau de pluie, etc.

Mobilisé de longue date sur le sujet car responsable d'un territoire particulièrement fragile, le Département, à travers son Plan Climat Air Energie 2020-2025, a renforcé son action contre le changement climatique.

L'année 2023 affiche la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique concourant à l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Afin d'accompagner les citoyens, les territoires et les agents du Département sur cette thématique, le Département poursuivra en 2023 :

- le pilotage de **Haute-Savoie Rénovation Energétique** avec une montée en puissance de la communication sur ce sujet pour atteindre l'objectif de 4 000 logements rénovés sur les territoires adhérents en 2024,
- son accompagnement auprès des territoires dans leurs actions visant à réduire les émissions de micropolluants atmosphériques liées au chauffage (Fonds air bois) ou aux entreprises (Fonds air industries) en cofinçant et en participant aux 10 dispositifs existants,
- le déploiement des Vélos à Assistance Electrique en interne.

Le Département confirme le doublement du budget pour l'eau et l'assainissement et prévoit en 2023 :

- le financement des études relatives au petit cycle de l'eau potable, assainissement collectif et non collectif et les eaux pluviales,
- un soutien direct, financier ou en appui technique aux collectivités pour les infrastructures de gestion d'eau et d'assainissement avec une enveloppe doublée à 20 M€ en 2022 et confirmée en 2023.

Le cadre d'intervention du Département sur les Espaces Naturels Sensibles évolue en 2023 sur les points suivants :

- le renforcement des équipes techniques du Département au service des territoires pour animer et mettre en œuvre les contrats de territoire en cours et nouveaux,
- le développement de la maîtrise foncière départementale en ENS pour les préserver et la poursuite des opérations déjà programmées sur les propriétés actuelles,
- la poursuite de l'engagement du Département pour reconquérir la fonctionnalité des corridors écologiques perturbés par les infrastructures départementales,
- la poursuite de l'engagement du Département pour prévenir la prédation par le loup par l'acquisition de nouveaux abris de bergers d'urgence,
- le déploiement du Plan Pêche et du Plan Chasse.

Enfin, le Département développe les mobilités douces avec la mise en œuvre du Plan vélo, le développement d'ascenseurs valléens à Saint-Gervais-les-Bains et à Morzine-Avoriaz ; une politique incitative sur le co-voiturage et la modernisation des offres ferroviaires entre Aix-les-Bains et Annecy et dans la Vallée de l'Arve.

3. Assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance-famille

Le Département continue d'être aux côtés des plus fragiles en 2023 avec :

en faveur du développement et de l'inclusion sociale :

- le renforcement de son soutien aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et en cofinçant davantage de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) permettant à près de 1 000 personnes en insertion de retrouver progressivement un emploi,
- le déploiement de nouveaux parcours innovants permettant de travailler en simultané la levée de freins sociaux ou de santé et l'employabilité aboutissant à un potentiel de 1 800 parcours,
- des partenariats avec des entreprises (NTN, Provincia, etc.), des acteurs publics (Ville de Chamonix-Mont-Blanc ; ESSMS, etc.), le développement de marchés clausés portés par le Département (Collège de Vulbens ; marché des enrobés, etc.) pour satisfaire certains besoins de main d'œuvre peu ou pas qualifiés en prenant appui sur les BrSa,
- le déploiement des Chèques d'accompagnement personnalisé permettant d'accélérer le versement des aides sous forme de chèques « alimentation et hygiène » (24h au lieu de 5 jours).

Pour renforcer son rôle comme acteur de l'habitat et répondre aux enjeux liés aux besoins en logement des métiers en tension :

- le renforcement de son engagement au titre de la production de logement locatifs sociaux et de la réhabilitation du parc public conditionné en 2023 à la performance énergétique des travaux effectués pour répondre aux enjeux d'excellence environnementale. En contrepartie de l'aide accordée un droit de réservation est exigé par le Département,

- l'obtention de réservations supplémentaires de logements, le développement d'opérations spécifiques visant à proposer des logements relais à loyers abordables, le soutien d'opérations de réhabilitations de locaux sous maîtrise d'ouvrage de partenaires pour loger leurs salariés (ESSMS, etc.).

En faveur de la protection maternelle infantile et de la promotion de la santé (PMI-PS) :

- la poursuite de la contractualisation avec l'Etat pour développer et pérenniser les missions propres de la PMI-PS : consultation infantile, Bilan de Santé Ecole Maternelle, suivi sage-femme, etc.,
- le maintien de l'engagement volontariste du Département en matière de promotion de la vaccination,
- la poursuite du programme d'investissement en faveur de la lutte contre la désertification médicale avec une aide à la construction de 3 Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) ou pôles de santé,
- la poursuite de la mobilisation dans le cadre du contrat de plan Etat Région Département 2015-2020 signé le 31 août 2015, pour financer les travaux et les équipements mobiliers et pédagogiques de l'IFSI ainsi que l'aménagement de la Maison des consultations hospitalières d'Annemasse.

En faveur de la prévention et de la protection de l'enfance :

- la définition d'une nouvelle feuille de route pour la Prévention spécialisée (classe d'âge, modalités d'intervention, périmètre géographique),
- le développement du nombre de places pour la protection de l'enfance et l'amélioration de la prévention, en pérennisant les projets lancés en 2022 et en répondant à des nouveaux besoins :
 - 6 places d'urgence pour petits sur le territoire du Chablais,
 - 5 places d'accueil de jour dans le Genevois à la Maison Saint Benoit,
 - 20 places en Maison d'enfants à caractère social (MECS) pour répondre à la tension sur le placement,
 - accompagner les transports des enfants chez les assistants familiaux avec 1 chauffeur par territoire,
 - 40 places d'action éducative en milieu ouvert avec hébergement (AEMOH),
 - l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un Village d'enfants.
- Pour l'accueil familial, la mise en œuvre d'un plan ambitieux pour relancer et dynamiser les recrutements d'Assistants Familiaux.

En faveur de l'autonomie :

- le soutien de deux rénovations d'envergure sur le centre Arthur Lavy et sur l'EAM de Machilly,
- le financement d'extensions ou rénovations d'EHPAD à hauteur de 25 % du montant des travaux, 26 établissements sont répertoriés sur l'ensemble du territoire,
- la création d'établissements pour les personnes en situation de handicap avec :
 - la mise en fonctionnement de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) pour les personnes en situation de handicap présentant une Sclérose en Plaques,
 - les premières phases du dispositif de prise en charge de l'EAM Psy à Pers-Jussy,
- la modernisation de l'offre du Département en incitant à la création d'habitats inclusifs,
- l'ouverture du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) Autisme,

- le financement de la revalorisation des salaires des personnels du secteur médico-social, avec les effets du SEGUR « élargi à tous » pour les professionnels du secteur du handicap, les effets de la signature de l'avenant 43 de la convention des services à domicile, pour les professionnels des Services à Domicile (SAD), les effets de l'augmentation du point d'indice,
- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers en réduisant les délais de traitement des dossiers de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) et en restaurant les pôles médico sociaux,
- le soutien aux victimes de violences intrafamiliales.

4. Promouvoir l'image du Département, 1er partenaire des territoires

Le Département confirme sa volonté de renforcer la démocratie locale en 2023 avec :

- le maintien de l'aide aux communes pour 26,2 M€ au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS),
- l'aide à l'investissement dans l'eau et l'assainissement confirmé pour 20 M€,
- la poursuite du financement de l'électrification rurale au SYANE pour 2,5 M€,
- le déploiement des maisons et bus France Service,
- l'implantation de services publics en milieu rural avec par exemple le soutien à la construction de gendarmeries.

En faveur du monde agricole et de la forêt :

Principalement orientée vers les filières laitières et fromagères, l'agriculture haut-savoyarde est également riche de productions végétales diversifiées et de circuits-courts de commercialisation qui se développent dans tous les secteurs agricoles. Elle contribue à la dynamique du territoire et au rayonnement du département.

Les aides du Département visent à contribuer à :

- l'attractivité du territoire autour d'un axe fort : « des produits, des races et des paysages »,
- accompagner les démarches collectives garantes d'une agriculture d'excellence,
- soutenir les filières combinant performance économique et environnementale en réponse aux enjeux sociétaux.

Afin de garantir les filières agricoles des accidents climatiques et des crises sanitaires, le fonds d'aide en faveur des filières agricoles affectées par ces phénomènes, créé en 2022, sera reconduit en 2023.

Ces aides concernent le soutien financier à de nombreux organismes et exploitations agricoles par des subventions en fonctionnement et en investissement. **Le budget sera doublé en 2023 en passant à 10 M€.**

Enfin, le Département est compétent en matière d'aménagement foncier agricole et forestier. Il a activé de façon volontaire la compétence Laboratoire Vétérinaire Départemental en confiant les analyses de santé animale par Délégation de Service Public.

En faveur du monde sportif :

dans un territoire sportif par excellence, le Département constitue naturellement un acteur-clé dans ce domaine.

Il contribue à la construction d'équipements sportifs structurants sur tout le territoire haut-savoyard. Il soutient, au travers de multiples dispositifs, le mouvement sportif sous toutes ses formes, avec :

- la promotion des sportifs de haut niveau pour les Jeux Olympiques 2024, en étant chef de file de « Terre de Jeux » et de « Génération 2024 »,
- la proposition d'être terre d'accueil d'évènements internationaux, sportifs, culturels avec en 2023 les premières actions pour l'accueil des championnats du monde de cyclisme en 2027, l'organisation des Championnats du Monde de Ski alpin junior en 2024,
- le soutien aux comités départementaux et aux clubs sportifs,
- le soutien aux communes étapes du Tour de France cycliste,
- le financement des piscines et gymnases et des équipements sportifs à vocation départementale et à usage des collégiens hauts-savoyards,
- le soutien aux écoles de vélo itinérantes, les pump track,
- la création d'une aide aux athlètes de haut niveau.

En faveur du monde culturel :

En 2023, les nouvelles orientations définies pour la culture et les patrimoines par l'Assemblée élue en 2021 atteindront leur pleine mise en œuvre.

La politique culturelle, patrimoniale et mémorielle du Département permettra en particulier de soutenir le développement quantitatif et qualitatif de l'offre culturelle haut-savoyarde et d'en assurer une répartition territoriale équilibrée.

L'année 2023 sera marquée par :

- un soutien réaffirmé à l'activité des opérateurs culturels (associations, collectivités) par le biais du fonds d'aide à l'action culturelle,
- le lancement du quatrième Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2023-2027 (SDEA), avec un élargissement des disciplines artistiques prises en compte et l'intégration de nouvelles structures,
- la création d'un nouveau festival départemental de spectacle vivant,
- la création d'un musée départemental Beaux-arts et Ethnographie, à Annecy, dans les bâtiments historiques du Conservatoire d'art et d'histoire,
- la rénovation du musée de la Résistance à Morette,
- la préparation de l'ouverture d'un musée départemental de la Résistance et de la déportation.

En faveur du tourisme :

Conscient des enjeux touristiques forts pour notre territoire, le Département entend poursuivre et accentuer sa politique en faveur du tourisme en déclinant plusieurs dispositifs d'accompagnement des acteurs publics et privés œuvrant pour le développement harmonieux et équilibré du département autour de thématiques fortes.

Aussi, le Département a lancé dès 2022 plusieurs Plans : Nordique, Alpin, Lacs, Ruralité, Vélo, porteurs d'ambitions et ayant pour vocation d'asseoir la Haute-Savoie comme une destination touristique de référence.

L'engagement fort du Département en faveur de la politique Tourisme sera ainsi réaffirmé dès 2023 avec comme objectifs de :

- fédérer et encourager les initiatives des associations œuvrant pour le développement et la promotion touristique,
- s'engager dans une vision ambitieuse, durable, raisonnée et harmonieuse du développement de la montagne en soutenant la dynamique des stations de sports d'hiver afin qu'elles restent compétitives dans un champ très concurrentiel,

- faire des lacs, plans d'eau et du Rhône, des atouts indéniables dans l'attractivité de la Haute-Savoie par leurs qualités paysagère, aquacole, d'offres d'activités et de havre de fraîcheur grâce à la mise en œuvre du Plan Lacs,
- encourager et valoriser les potentialités touristiques des territoires hors stations de ski, acteurs d'un tourisme apaisé et 4 saisons,
- renforcer la qualité de l'hébergement touristique, point central dans l'offre de séjours notamment en faveur de la jeunesse avec une politique forte en faveur des centres de vacances pour enfants et adolescents avec l'acquisition de centres de vacances à Entremont, Onnion, Mont-Saxonnex et Saint-Jean-de-Sixt, ou encore en faveur des refuges,
- développer et valoriser l'offre de mobilité collective et de mobilités douces touristiques en promouvant des projets ambitieux tels les ascenseurs valléens à Avoriaz, Saint-Gervais-les-Bains, aux Aravis, ou encore le développement de pistes cyclables,
- valoriser les activités de pleine nature, dont la randonnée au travers du Plan Département d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et le vélo.

Pour chacun de ces objectifs, le Département entend viser l'excellence environnementale afin de préserver et valoriser les milieux naturels et paysagers remarquables du territoire.

5. Renforcer la qualité de service pour permettre la réalisation du projet politique pour la Haute Savoie

Le Département a décidé lors du vote du budget 2022 d'adopter une politique de ressources humaines qui permette de garantir l'efficacité des projets engagés, d'accompagner les ouvertures de collèges, de déprécier certains professionnels du secteur social, d'améliorer les conditions de travail des agents et l'attractivité de la collectivité.

Les conditions nécessaires à rendre le Département-employeur attractif, dynamique et moderne sont en cours de mise en œuvre depuis 2022 et se poursuivront en 2023 avec :

- la dépréciation d'une centaine d'agents et le renforcement des équipes de terrain, en particulier :
 - dans le secteur social pour accompagner la croissance de la demande sur la protection de l'enfance,
 - dans le personnel des collèges pour faire face à l'ouverture des nouveaux collèges,
 - auprès des équipes supports et d'ingénierie pour améliorer le pilotage de la collectivité et réaliser les investissements en maîtrise d'ouvrage.
- L'amélioration des conditions de rémunération des agents avec la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Par ailleurs, des mesures nationales auront un impact sur le budget 2023 :

- des mesures réglementaires récurrentes comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) indiciaire (l'évolution constatée des indices moyens majorés des titulaires sur 12 mois) qui s'établit à 2,27 % en moyenne.
- Des mesures réglementaires inédites avec :
 - la hausse du point d'indice de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet 2022,
 - la revalorisation du SMIC de 2 % en août 2022 et la hausse des traitements en début de carrière des catégories B à partir du 1^{er} septembre 2022.

Telles sont les priorités et les orientations majeures qui détermineront l'élaboration du Budget Primitif 2023 du Département.

II - LE CONTEXTE MONDIAL, FRANÇAIS ET HAUT-SAVOYARD

Le contexte économique global dans lequel l'action de la collectivité s'inscrit conditionnera la bonne réalisation du projet de mandat pour le territoire.

1. La situation économique et sociale

1er. L'économie mondiale ralentit face à un horizon sombre et incertain

Une reprise timide en 2021 a été suivie par des épisodes de plus en plus sombres en 2022.

La croissance au premier trimestre a été meilleure que prévu mais le PIB mondial s'est contracté au deuxième trimestre, pour la première fois depuis 2020, sous l'effet des ralentissements économiques en Chine et en Russie.

Les risques de dégradation se concrétisent avec une hausse de l'inflation à l'échelle mondiale qui entraîne un net durcissement des conditions financières.

Dans son scénario de référence, le Fonds Monétaire International (FMI) anticipe une croissance mondiale qui se tasse en 2023 à 2,9 %. Mais sous l'effet d'une vaste gamme de facteurs de risques de dégradation, il présente un scénario choc dans lequel l'Europe serait particulièrement touchée avec une croissance proche de zéro en 2023. Parmi ces facteurs de risque on retrouve :

- la hausse sur les prix des produits alimentaires et de l'énergie qui pourrait se propager à d'autres secteurs et déclencher un nouveau durcissement de la politique monétaire,
- une récession accompagnée d'une inflation élevée et en hausse,
- un durcissement des conditions financières qui entraîne un renchérissement de la dette des pays développés et le surendettement des pays émergents et en développement,
- un ralentissement qui persiste en Chine.

Les projections de l'OCDE montrent l'ampleur et la dimension mondiale de l'impact de la guerre sur l'inflation qui a d'ores et déjà atteint des niveaux inédits depuis 40 ans en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Les répercussions de ces déséquilibres internationaux sur le territoire de la Haute-Savoie se font sentir sur les industries et les projets de construction notamment à travers les coûts de l'énergie et des matières premières, les difficultés d'approvisionnement et la pénurie de certains biens.

2e. L'activité en France serait marquée entre 2022 et 2024 par un cycle Résilience - Ralentissement - Reprise

Une croissance en souffrance.

En 2021, le PIB a augmenté de 6,8 % se rapprochant mais restant inférieur en volume au niveau de 2019 avec 2 297 Md€ en 2021 contre 2 332 Md€ en 2019.

En 2022, malgré les fortes incertitudes économiques liées notamment à la guerre en Ukraine et au retour de l'inflation, la France a connu une croissance de 0,5 % de son PIB au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

Portée par de bonnes performances en termes de commerce extérieur (les échanges de services et le revenu des actifs couvrant le déficit extérieur de biens), l'économie française évite pour l'instant la récession.

Après avoir dépassé le niveau d'avant crise en 2022, la croissance du PIB devrait nettement ralentir en 2023.

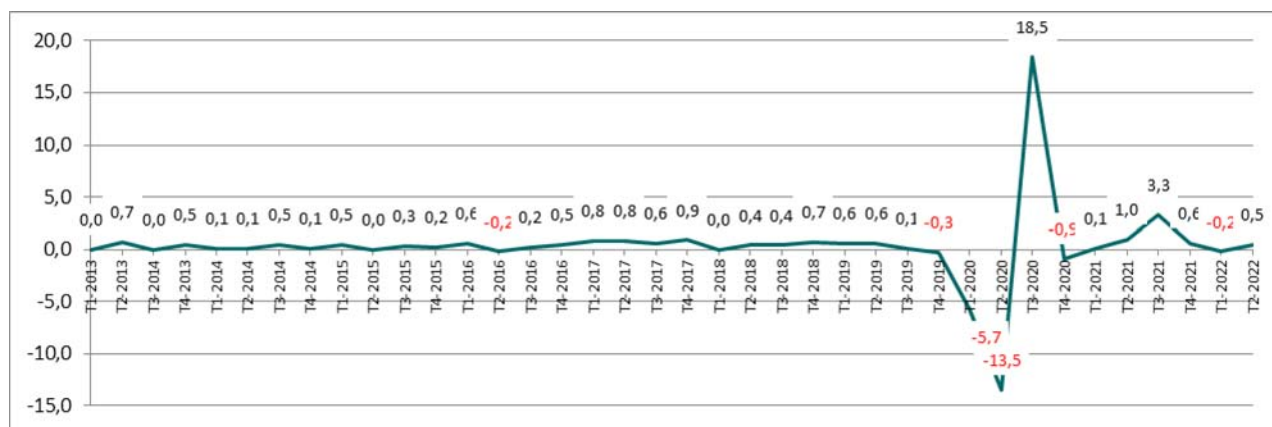
Dans le scénario de référence de la Banque de France, la croissance de l'activité serait proche de zéro au dernier trimestre 2022 et au premier trimestre 2023, c'est-à-dire durant l'hiver, au moment où la situation sur le marché du gaz pourrait être la plus critique.

En 2023, la croissance du PIB s'établirait à 0,5 % en moyenne. La phase d'expansion économique reprendrait en 2024, une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, ce qui porterait la croissance à 1,8 % en 2024.

Le gouvernement est plus optimiste et retient dans le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) une croissance de 1 % du PIB en 2023.

Puis, la croissance est attendue de 1,6 % à 1,8 % de 2024 à 2027 selon le programme de stabilité 2022-2027 actualisé par le Gouvernement.

Graphique présentant la croissance trimestrielle en France (en % du PIB), données INSEE



Selon la Banque de France, entre 2022 et 2024, l'économie française traverserait trois phases distinctes :

- une résilience meilleure que prévu au cours du premier semestre 2022 ;
- un net ralentissement à partir de l'hiver 2022-2023 dont l'ampleur serait entourée d'incertitudes très larges ;
- une reprise de la croissance économique en 2024.

À travers ces trois années, l'économie française montrerait une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et du taux de marge des entreprises : au-delà des variations de court terme, chacune de ces trois variables serait, selon les projections de la Banque de France, meilleure en 2024 que dans la situation pré-Covid.

Les comptes publics fortement dégradés.

Le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024, du fait notamment du coût des mesures de soutien de type bouclier tarifaire pour faire face à l'inflation.

Après le niveau inédit de - 8,9 % de PIB en 2020, le déficit public a été réduit à - 6,4 % du PIB en 2021 sous l'effet de la reprise économique.

En 2022, le solde public s'améliorerait encore à - 5 % grâce à la reprise économique et à la forte baisse des mesures de soutien d'urgence mises en place pendant la crise sanitaire.

Sur la période 2023-2027, le Gouvernement s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés une fois la crise sanitaire passée : le déficit public reviendrait sous le seuil de - 3 % à l'horizon 2027 (pacte de stabilité 2022/2027).

Graphique présentant le déficit public en France (en % du PIB), données INSEE et Gouvernement (les données en vert sont prévisionnelles)



La dette publique s'établirait à 111,9 % du PIB en 2022 (contre 112,5 % en 2021), du fait du rebond de la croissance.

Le ralentissement temporaire de l'activité aurait des répercussions décalées dans le temps et modérées sur l'emploi, après sa forte résilience en 2022.

Ainsi, après avoir atteint un point bas en début d'année, le taux de chômage est resté à un niveau historiquement faible au deuxième trimestre à 7,4 %.

Dans le scénario de référence de la Banque de France, l'emploi salarié marchand commencerait à fléchir à partir de début 2023, sous l'effet du ralentissement de l'activité. Avec de moindres créations d'emplois en 2023, malgré un net ralentissement de la croissance de la population active, le taux de chômage remonterait un peu pour se stabiliser autour de 8 % en 2024, un niveau toujours légèrement en deçà de son niveau pré-crise de 2019.

L'inflation a atteint 5,6 % en septembre 2022.

Si cette inflation élevée est en majeure partie directement imputable aux prix de l'énergie, dont la hausse a été amplifiée par la guerre en Ukraine, les autres composantes de l'inflation s'affichent toutes en progression. Cela est dû notamment à une transmission des prix de l'énergie aux autres composantes : prix des biens alimentaires et manufacturés, prix des services de transport, prix des autres services.

L'inflation connaîtrait son pic début 2023 dans un contexte de tensions persistantes sur les prix de l'énergie.

En 2024, dans un contexte d'accalmie sur les prix des matières premières énergétiques et alimentaires et d'ancrage des anticipations d'inflation de long terme, l'inflation totale se replierait à 2,7 % en moyenne annuelle.

2. Les dispositions des lois de finances

Des dépenses supplémentaires issues de la loi de finances rectificative pour 2022

La Loi de Finances Rectificative (LFR) 2022 prévoit 44 Md€ de dépenses supplémentaires dont 20 Md€ pour financer la loi sur le pouvoir d'achat et notamment :

- la hausse de 4 % du RSA à compter du 1^{er} juillet 2022, avec une compensation des départements à hauteur de 120 M€ en 2022 (240 M€ en 2023), via un prélèvement sur les recettes de l'Etat,
- la revalorisation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1^{er} juillet 2022, avec un coût estimé (sans recettes en compensation) pour le Département à 2,6 M€ en 2022, 5,2 M€ en 2023.

Une contribution des collectivités au redressement des finances publiques dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 annonce la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques via des « pactes de confiance » qui font suite aux contrats de Cahors.

Un objectif d'évolution des dépenses locales est fixé pour chaque catégorie de collectivités dont le budget est supérieur à 40 M€ :

- un taux d'évolution en valeur sera fixé en tenant compte de l'inflation hors tabac minorée de 0,5 point, soit 3,8 % pour 2023,
- l'hypothèse d'inflation sera actualisée a minima tous les 6 mois.

En cas de non-respect de cet objectif pour une catégorie donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État, des pénalités et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à l'exercice 2027.

Au moment de la rédaction de ce document, les discussions sont encore en cours à l'Assemblée Nationale, les dispositions sont susceptibles de changer.

Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2023 intéressant les Départements La suppression de la CVAE est confirmée selon les modalités suivantes :

- une diminution de moitié du taux de CVAE pour les entreprises en 2023 et sa suppression totale en 2024,
- pour les collectivités locales, une suppression de la recette de CVAE dès 2023, les montants acquittés par les entreprises en 2022 et 2023 seront conservés par l'Etat dans son budget général,
- une compensation de cette recette passera par l'affectation d'une fraction de la TVA nationale :
 - o le droit à compensation initiale sera calculé sur la base d'une moyenne de 3 ans couvrant 2020 à 2022, soit 53 M€ pour le Département de la Haute-Savoie,
 - o à partir de 2023, la fraction de TVA perçue par les collectivités comprendra 2 parts :
 - une part fixe correspondant au droit à compensation garantie (en cas de baisse de la TVA nationale),
 - une part variable correspondant à la dynamique de TVA au niveau national attribuée à un « fonds national de l'attractivité économique des territoires ». Les modalités de répartition du fonds entre les collectivités ne sont à ce stade pas définies et renvoyées à un décret.

Une diminution est à prévoir sur :

- les dotations de compensation d'exonération (- 2,7 %) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (- 0,4 %),
- le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (- 7 %).
-

III - LA SITUATION DU DEPARTEMENT ET SA STRATEGIE FINANCIERE

1. La situation de la Haute-Savoie dans cette période de crises successives a. Les atouts et les défis de la Haute-Savoie

Les données de l'Observatoire départemental permettent de mettre en avant les spécificités du territoire de la Haute-Savoie.

La Haute-Savoie connaît une croissance démographique forte mais en décélération depuis 2015.

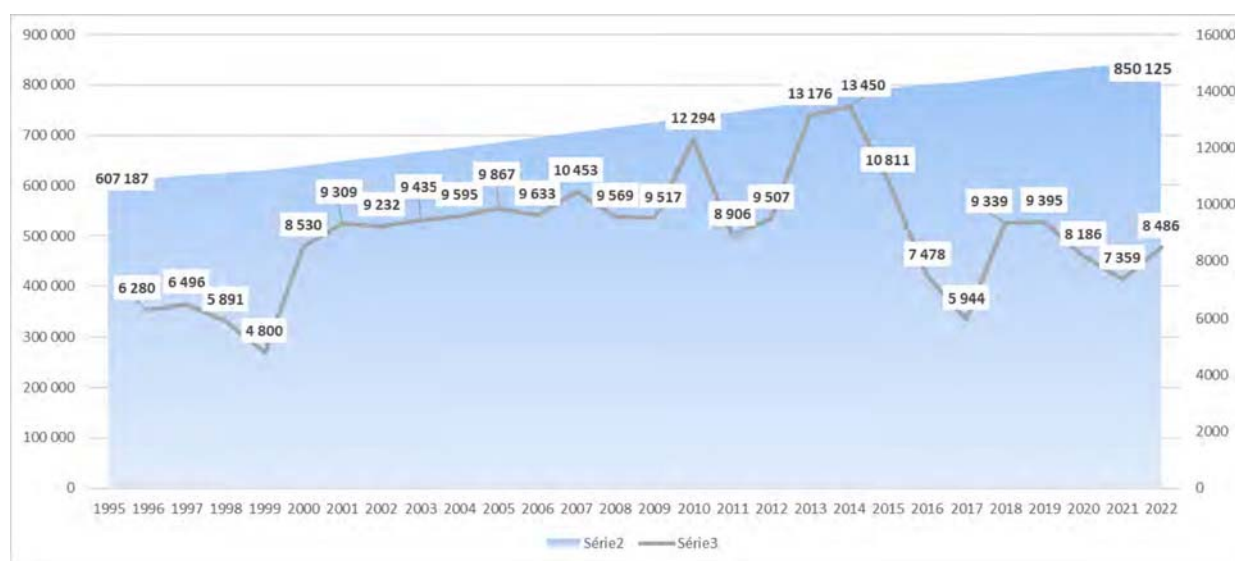
En dix ans, entre 2002 et 2022, le Département a gagné plus de 192 000 habitants, soit l'équivalent du Département du Gers.

En janvier 2022, selon une estimation provisoire de l'INSEE, le Département de la Haute-Savoie comptait 850 125 habitants.

Cette croissance démographique est la 5^{ème} plus forte de France métropolitaine. Elle est portée à la fois par les naissances et les migrations, fortement liées à l'attractivité de la métropole Genevoise et de la plupart des grandes aires urbaines. Certaines Communes de montagne restent en revanche à l'écart de cette croissance.

Croissance de + 8 000 habitants par an depuis 2015 contre + 11 357 entre 2010 et 2014 et + 9514 entre 2000 et 2009.

Graphe présentant l'évolution annuelle de la population de Haute-Savoie de 2001 à 2022 (données INSEE)



b. Les effets économiques et sociaux de la crise en Haute-Savoie

La Haute-Savoie a connu en 2021 une année de reprise économique en demi-teinte. En effet, malgré la crise sanitaire qui s'est poursuivie, l'activité a été meilleure qu'en 2020 mais beaucoup de secteurs n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant-crise.

La croissance 2021 a connu une activité dynamique en début d'année, un tassement à l'automne et une stagnation plus ou moins marquée en fin d'année. Cette impression est accentuée par les freins qui pèsent sur les différentes filières :

- difficultés d'approvisionnement,
- hausse des matières premières et de l'énergie,
- problématiques de recrutement,
- baisse du pouvoir d'achat,
- chute du nombre de permis de construire,
- ou encore application du protocole sanitaire.

Le département de la Haute-Savoie a été touché plus tôt et plus fort que le reste de la région par la crise économique, compte-tenu du tissu d'entreprises et de la structure de ses emplois, mais le rebond conjoncturel n'est pas encore suffisant pour l'économie de la Haute-Savoie qui doit aussi relever des défis structurels.

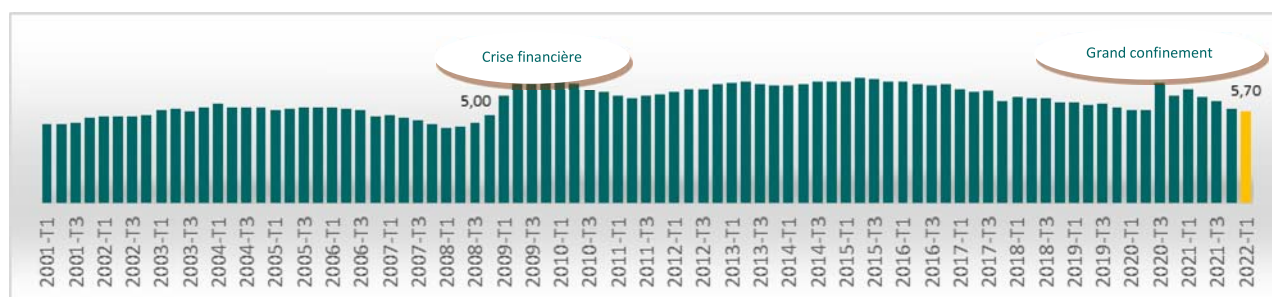
Dans le secteur du tourisme, une fréquentation stable après un record en 2021

En 2022, malgré la canicule et l'inflation, la Haute-Savoie a été plébiscitée. Le taux d'occupation moyen des hébergements est demeuré stable par rapport à 2021 à 46 %. La question du pouvoir d'achat restant centrale, les professionnels du tourisme constatent une baisse des activités payantes. La clientèle étrangère est revenue.

L'emploi préservé

La situation économique en Haute-Savoie reste privilégiée et le Département confirme son dynamisme économique avec un taux de chômage de 5,7 % au 1^{er} trimestre 2022 (données INSEE semi-définitives) contre 7,1 % en France métropolitaine.

Graphique présentant le taux de chômage en Haute-Savoie depuis 2001 (données INSEE)



*Taux de chômage en France métropolitaine au sens du bureau international du travail : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs. Données INSEE

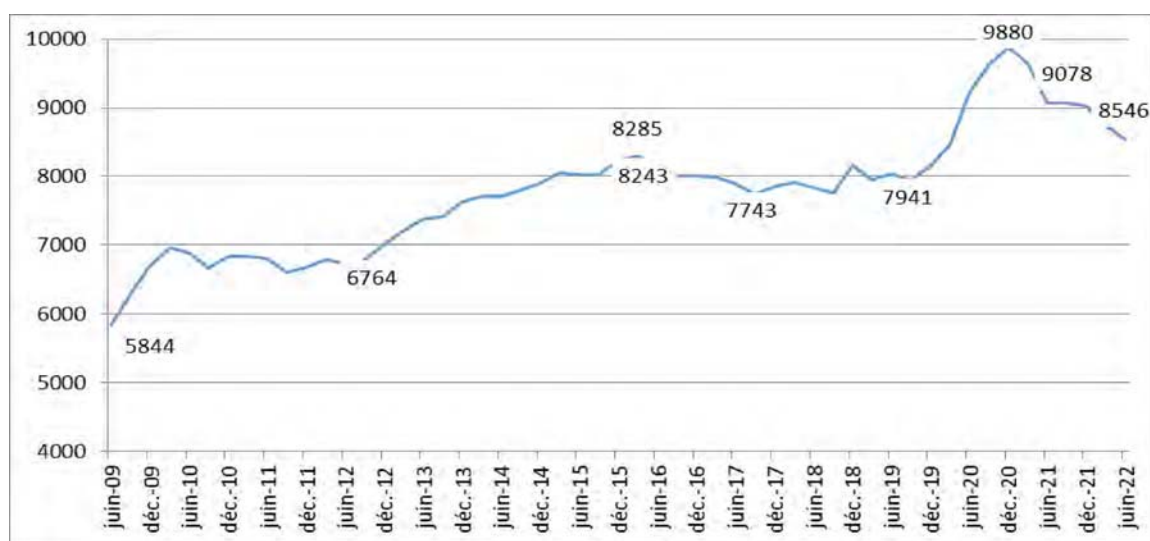
L'insertion ralentie

Le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a fortement crû en 2020 dans la 1^{ère} année de la crise sanitaire, passant de 8 197 en février 2020 à 9 880 en décembre 2020, soit une progression de 21%.

L'année 2021 a été marquée par une nette tendance baissière qui se confirme en 2022, avec 8 546 bénéficiaires en juin 2022.

Malgré cette tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires, la dépense de RSA en 2023 sera affectée par l'augmentation de + 4 % applicable depuis le 1^{er} juillet 2022 et par la revalorisation annuelle de l'allocation au 1^{er} avril 2023 qui devrait être forte au regard de l'inflation.

Grappe présentant l'évolution du nombre d'allocataires RSA depuis fin 2009 (source : données semi-définitives CAF ELISA)



Une alerte sur les familles

En première ligne depuis le début de la crise sanitaire, la politique enfance famille subit sur l'ensemble de son champ les effets de la crise sanitaire économique et sociale avec la fragilisation des situations familiales, l'augmentation des violences infra-familiales et des signalements.

À cette situation très tendue est venu s'ajouter le sujet des ressources humaines. L'ensemble du secteur fait face à d'importants problèmes de recrutement en particulier pour les professionnels exerçant en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS).

Une désaffectation des professionnels pour les métiers en lien avec l'enfance est constatée.

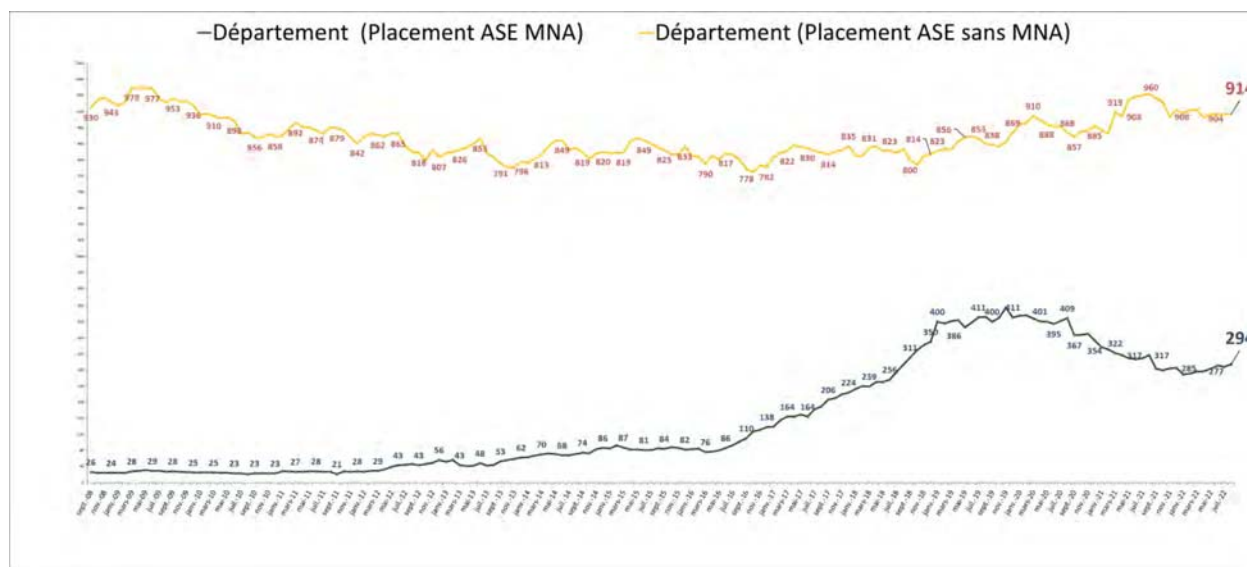
L'activité de protection de l'enfance en Haute-Savoie a connu une dynamique importante, avec 1 208 placements au total (chiffres au 31/08/2022) et un changement d'équilibre.

En effet, les années 2020 et 2021 semblent amorcer un virage important qui se poursuit en 2022 dans l'aide sociale à l'enfance. On observe :

- d'une part une hausse des placements hors Mineurs Non Accompagnés, principalement en Maisons d'Enfants à Caractère Social avec 914 placements en août 2022 contre 841 à la même période en 2019,

- et d'autre part une baisse du nombre des MNA avec 294 placements en août 2022 contre 412 à la même période en 2019.

Graphe présentant l'évolution du nombre de placements ASE de septembre 2008 à novembre 2021 (données internes)



2. La situation et la stratégie financière du Département

Une analyse rétrospective est proposée afin de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2022.

a. La situation financière du Département est favorable

1. La section de fonctionnement est sous tension mais reste préservée

Des dépenses de fonctionnement percutées par les crises qui se succèdent

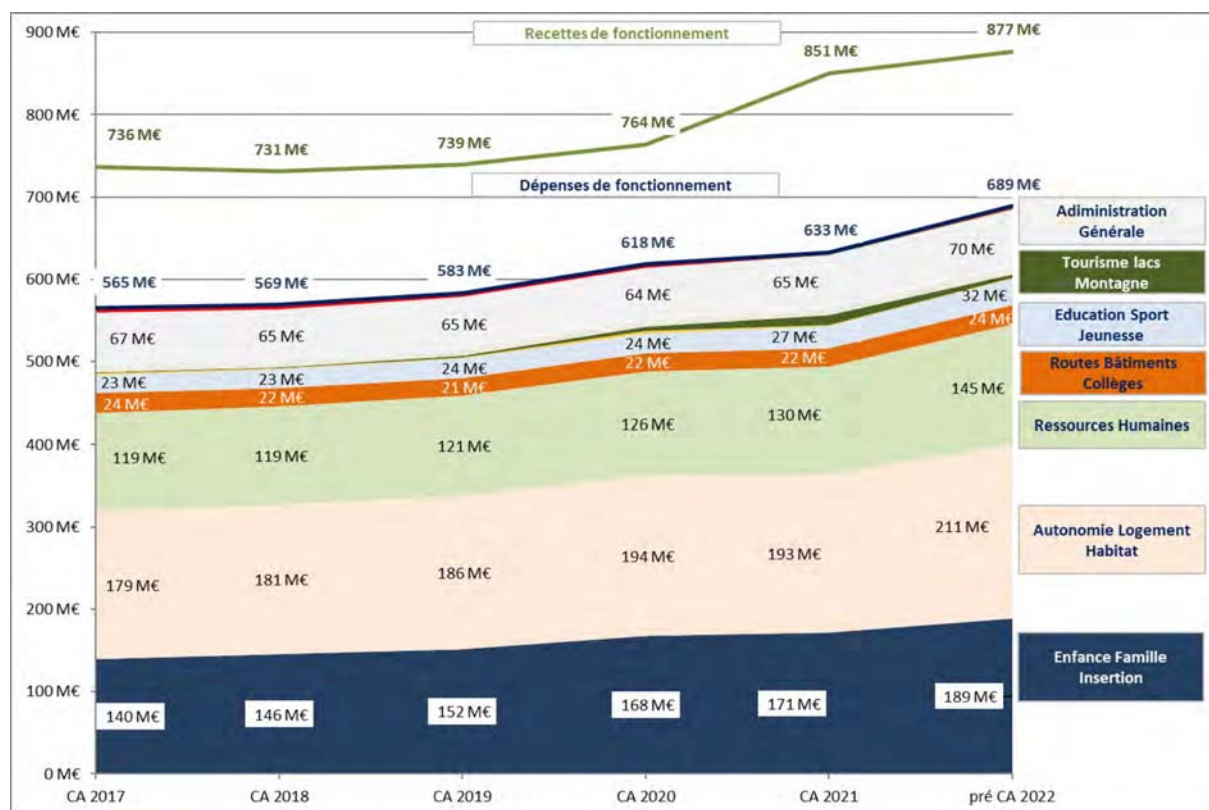
Le Département a décidé d'être aux côtés des plus fragiles pendant cette période où se succèdent les crises.

Aussi, les dépenses de fonctionnement ont été fortement affectées d'une part par la crise sanitaire qui a exercé une tension forte sur la politique enfance famille et, d'autre part, par le contexte national et international qui exerce une pression sur les prix de l'énergie et sur les salaires affectant l'ensemble des politiques du Département.

Entre 2017 et 2021, les dépenses totales (hors compétences transport) ont augmenté de 67 M€, 46 M€ concernent les dépenses sociales, 11 M€ les dépenses de ressources humaines.

En prospective sur 2022, les dépenses augmenteraient de 36 M€ sur le secteur social par rapport à 2021. Les dépenses sociales représenteraient, en 2022, 58,2 % des dépenses totales contre 56,5 % en 2017.

Graphique présentant l'évolution rétrospective de la section de fonctionnement

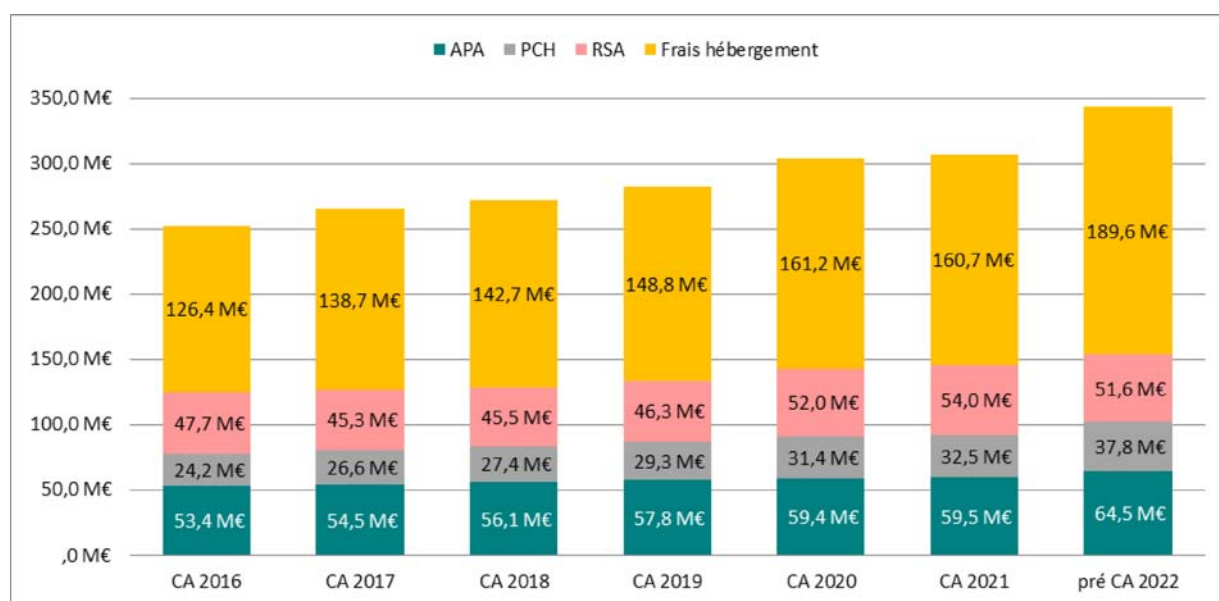


Des dépenses sociales contra-cycliques fortement mobilisées

On constate entre 2021 et 2022 (données 2022 provisoires), globalement sur le secteur social, une augmentation de 36 M€ avec :

- les effets sur les salaires du Ségur de la Santé pour les professionnels de l'enfance et du handicap, de l'avenant 43 pour les professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans les secteurs du grand-âge, du handicap et de l'enfance,
- une diminution de - 2,4 M€ des dépenses pour le financement du revenu de solidarité active (RSA),
- et une augmentation de :
 - o + 5 M€ sur les dépenses de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
 - o + 5,2 M€ sur les dépenses de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), sous l'effet de l'ouverture de nouveaux droits avec la PCH Parentalité, des revalorisations des prestations liées à l'évolution du SMIC, de l'ouverture de nouveaux établissements d'accueil médicalisé,
 - o + 29 M€ sur les frais d'hébergement des personnes âgées, personnes handicapées, de la protection de l'enfance.

Grphe présentant l'évolution des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) et les frais d'hébergement depuis 2016 (chiffres provisoires pour 2022).



Un effet ciseau suspendu à la bonne tenue des DMTO permettant la préservation de l'épargne brute.

Fin 2019, un effet ciseau était projeté sur l'exercice 2020. Il a été suspendu grâce à l'effet combiné de la bonne gestion des dépenses de fonctionnement qui a permis de contenir leur augmentation et de la hausse exceptionnelle des recettes en 2021.

En effet, les **recettes nettes de DMTO** ont augmentées en 2021, de manière exceptionnelle, avec un taux de progression de 31 %, ce qui représente une hausse de recettes de + 85 M€.

La hausse des DMTO étant générale sur le territoire national, un nombre plus important de départements abondent le fonds national de péréquation. Ainsi, malgré le renforcement ces dernières années des mécanismes de péréquation horizontale, le prélèvement de péréquation du Département n'évolue pas dans les mêmes proportions.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2022, la dynamique des recettes de DMTO est présente mais cependant moins forte qu'en 2021 avec + 16 M€ de progression au 30 septembre. Les recettes de DMTO, sensibles à la conjoncture économique, au marché de l'immobilier et aux marchés financiers, restent fragiles. Il convient de demeurer prudent sur leur évolution.

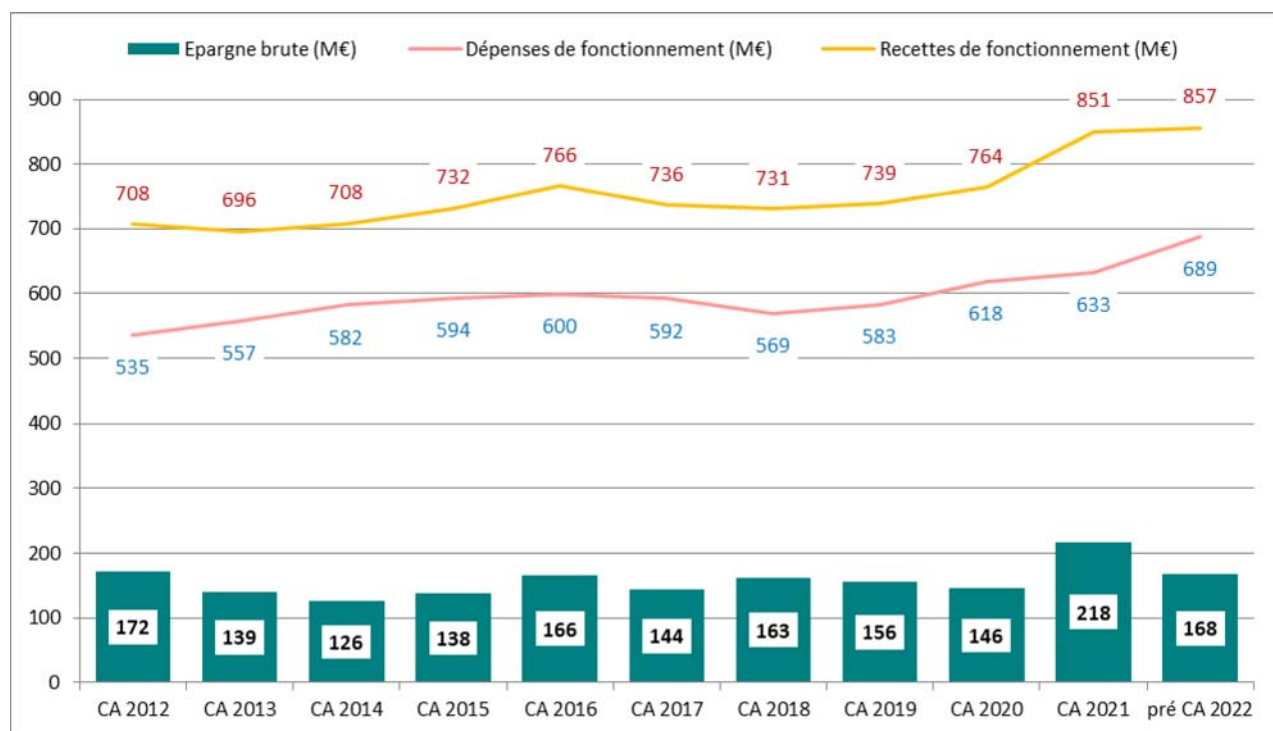
Les autres recettes évoluent favorablement :

- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) départementale** évoluerait très favorablement (+ 9,7 % en 2022, donnée provisoire du Gouvernement dans le projet de loi de finances 2023) car indexée sur l'évolution de la TVA nationale. Le gouvernement ne prévoit pour l'instant pas de plafonnement,
- la **Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)** progresse également sensiblement. Il faut noter que le produit de TSCA perçu pour le financement du SDIS a été de 17,8 M€ en 2021 pour une dépense de fonctionnement de 45,8 M€,
- la **Compensation Financière Genevoise**, en raison de la croissance du nombre de frontaliers et du taux de change favorable a été en hausse de 16,6 %.

Le plan de mandat ambitieux du Département est conditionné par un bon niveau d'épargne. Celui-ci a été préservé grâce à la gestion maîtrisée des dépenses et la dynamique des DMTO.

Ainsi, l'épargne brute, après avoir enregistré un repli de 10 M€ en 2020, a connu en 2021, une hausse forte de 72 M€. Elle se stabiliserait à un bon niveau en 2022 à environ 168 M€.

Graphe présentant l'évolution rétrospective de l'épargne brute



Zoom sur la situation des ressources humaines

Le Département s'appuie sur près de 2 994 agents (effectifs au 31/12/2021) pour mettre en œuvre ses politiques publiques dans les différents domaines de compétences définis par la loi avec une volonté forte de rendre un service public de qualité à l'ensemble des usagers.

Les effectifs du Département sont répartis entre des emplois permanents et des emplois non-permanents.

Les postes permanents représentent 94 % de l'effectif global.

	AU 31/12/2020			AU 31/12/2021		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
EFFECTIFS SUR EMPLOIS PERMANENTS	909	1943	2852	911	1917	2828
TITULAIRES	786	1510	2296	784	1491	2275
STAGIAIRES	26	48	74	26	51	77
CDI	4	6	10	3	7	10
COL. CABINET	3	3	6	1	5	6
CONTRACTUELS*	69	214	283	77	207	284
COL. GROUPE		2	2			0
ASS FAMILIAUX	21	160	181	20	156	176
EFFECTIFS SUR EMPLOIS NON- PERMANENTS	76	73	149	79	87	166
CONTRATS DE PROJET**				4	10	14
APPRENTIS	19	29	48	18	23	41
VIABILITE HIVERNALE	47	3	50	42	2	44
SAISONNIERS (Culture)	1		1		1	1
ACCROISSEMENT	9	41	50	15	51	66
TOTAUX	985	2016	3001	990	2004	2994

Au 31 décembre 2021, les effectifs titulaires ou stagiaires en activité du Conseil Départemental étaient répartis de la manière suivante :

	catégories			TOTAL effectifs	poids de la filière
	A	B	C		
filière administrative	129	102	467	698	29%
filière culturelle	11	22	11	44	2%
filière médico-sociale	137	1		138	6%
filière sociale	332			332	14%
filière technique	75	136	929	1140	49%
TOTAL	684	261	1407	2370	100%

poids de la catégorie	29%	11%	60%	100%
-----------------------	-----	-----	-----	------

- Source : Bilan social 2021

Entre 2019 et 2021, compte-tenu des contraintes réglementaires et de la progression des effectifs, les composantes de la masse salariale de l'ensemble des effectifs (hors assistants familiaux) ont évolué de la façon suivante :

	2019	2020	2021
Brut (€)	86 548 712	91 208 045	93 755 944
-- Rémunération permanente	64 650 396	66 608 849	69 118 921
<i>Dont Traitement de base indiciaire</i>	63 009 494	64 965 046	67 302 783
<i>Dont Salaire Apprenti</i>	386 288	530 113	590 318
<i>Dont Supplément familial de traitement</i>	856 388	829 149	834 058
-- Régime indemnitaire	17 644 234	18 851 273	19 451 894
<i>Dont Prime de fin d'année</i>	4 629 086	4 772 899	4 944 388
<i>Dont Prime et indemnités liées à la fonction</i>	13 015 148	14 078 374	14 507 506
-- Heures supplémentaires et heures complémentaires	1 632 395	1 398 866	1 853 170
-- Autres rémunérations	2 621 688	4 349 057	3 331 960
<i>Dont Astreintes</i>	1 305 629	1 220 990	1 231 403
<i>Dont Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG</i>	787 971	944 322	946 414
<i>Dont Prime Covid</i>		1 405 500	6 376
<i>Dont Participations employeur mutuelle ou protection sociale</i>	253 920	384 533	622 184
Charges (€)	31 796 249	32 794 098	34 150 429
-- Retraites	18 716 778	19 111 802	19 359 336
-- URSSAF	12 495 145	13 183 367	14 161 773
-- CDG-CNFPT	584 322	498 927	629 219
Totaux Masse Salariale	118 344 962	124 002 143	127 906 373

Les augmentations de la masse salariale sont liées à plusieurs facteurs :

- la crise sanitaire qui a engendré un besoin accru de solliciter des contractuels pour renforcer certaines équipes, remplacer des agents malades ou des agents dits à risques et absents de leurs postes,
- une saison hivernale 2020/2021 plus longue et marquée par de nombreuses intempéries (pluies ou neige),
- la volonté de renforcer la politique d'apprentissage (dès septembre 2020),
- le recours aux contrats de projets (nouveau régime réglementaire 2021).

En parallèle, à titre de facteur d'évolution pluriannuelle, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) s'élève à 2,27 % en 2021 sur le traitement de base indiciaire. Il est calculé sur les 24 derniers mois, pour le personnel présent sur toute la période.

Enfin, les analyses établies dans le cadre du rapport annuel dédié à l'égalité Femmes - Hommes sont dorénavant portées par un plan d'actions.

Sur un effectif total de 2 352 agents titulaires et stagiaires au 31 décembre 2021, le Département compte 1 542 femmes, soit 65,56 %, avec une répartition suivante :

- 85,67 % de femmes parmi les effectifs de catégorie A,
- 53,64 % de femmes parmi les effectifs de catégorie B,
- 58 % de femmes parmi les effectifs de catégorie C.

2. Des dépenses d'investissement en progression dans tous les secteurs

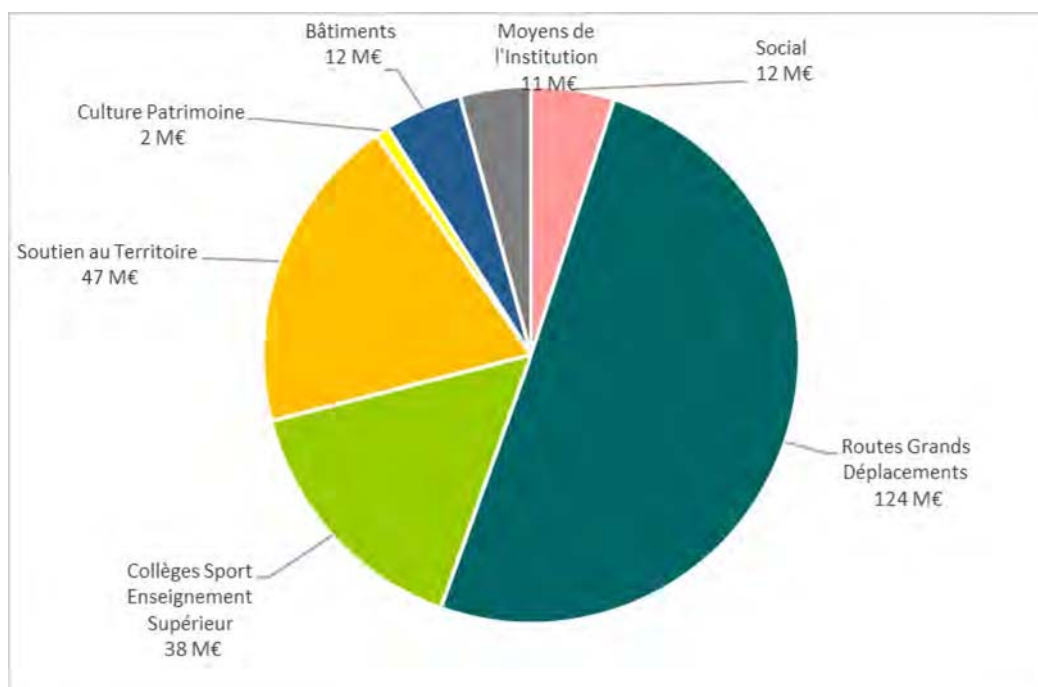
Le rythme des investissements s'est intensifié avec en moyenne 40 % de subventions versées (plus de 2/3 pour les Communes et Intercommunalités) et 60 % d'investissements en maîtrise d'ouvrage au CA 2021.

Plus des $\frac{3}{4}$ des investissements ont été consacrés aux infrastructures routières, au soutien au territoire et aux collèges.

En 2020, avec 236 € par habitant contre une moyenne de 156 € par habitant, le Département de Haute-Savoie a un niveau d'investissement parmi les plus élevés des départements urbains (étude Cabinet Michel Klopfer).

En 2021, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de 252 M€, en hausse de 33,2 M€ par rapport à 2020, hausse portée principalement par les investissements dans les collèges et les routes départementales.

Graphe présentant la structure des dépenses d'équipement du CA 2021



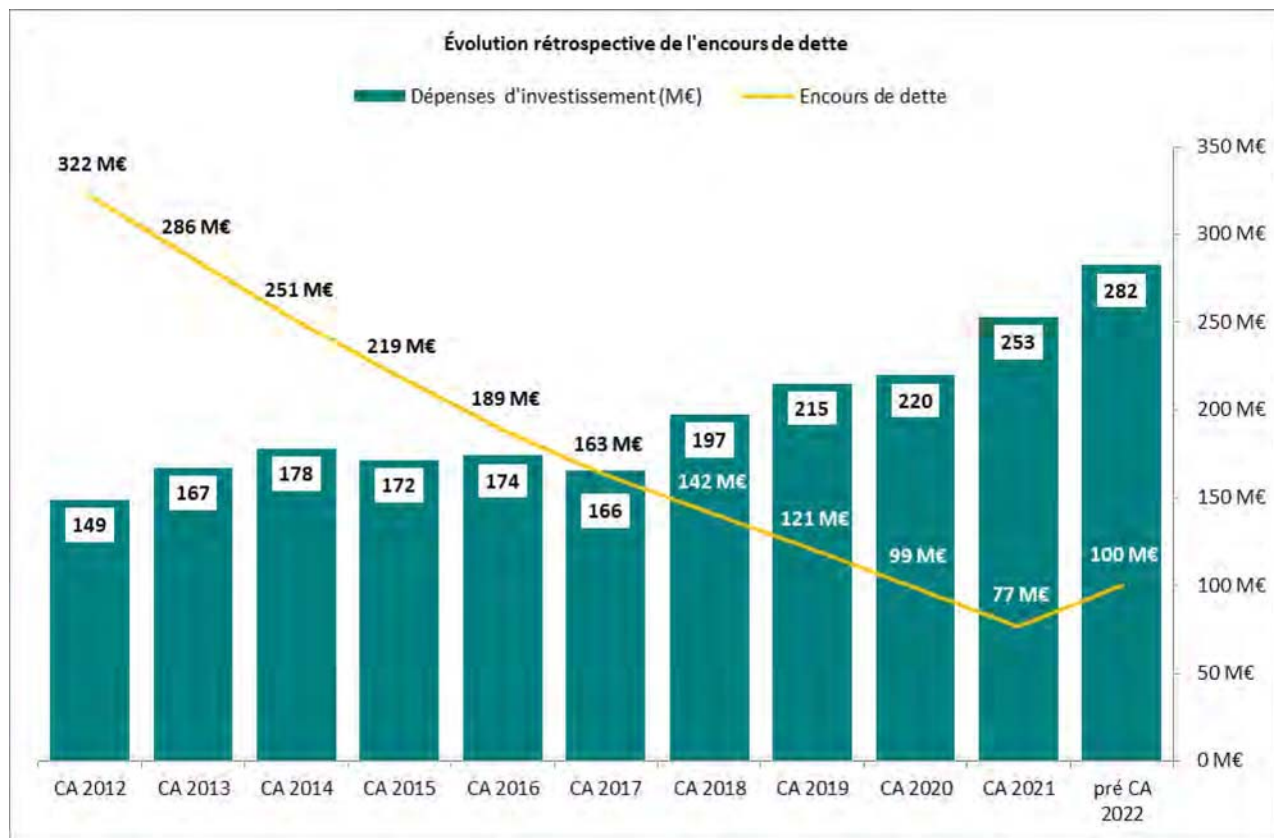
En 2022, on constate une progression de 18,3 M€ à fin septembre 2022. La Direction des Bâtiments mobilise à elle-seule une hausse des dépenses par rapport à 2021 de 19,5 M€, notamment pour les 3 nouveaux collèges en construction à Vulbens, Vétraz-Monthoux et Saint-Cergues.

Le niveau d'investissement croissant a été accompagné d'une longue période de désendettement jusqu'en 2021.

Entre 2017 et 2021, les investissements ont augmenté de 86 M€, alors que le capital de la dette diminuait dans les mêmes proportions passant, sur la même période, de 163 M€ à 77 M€.

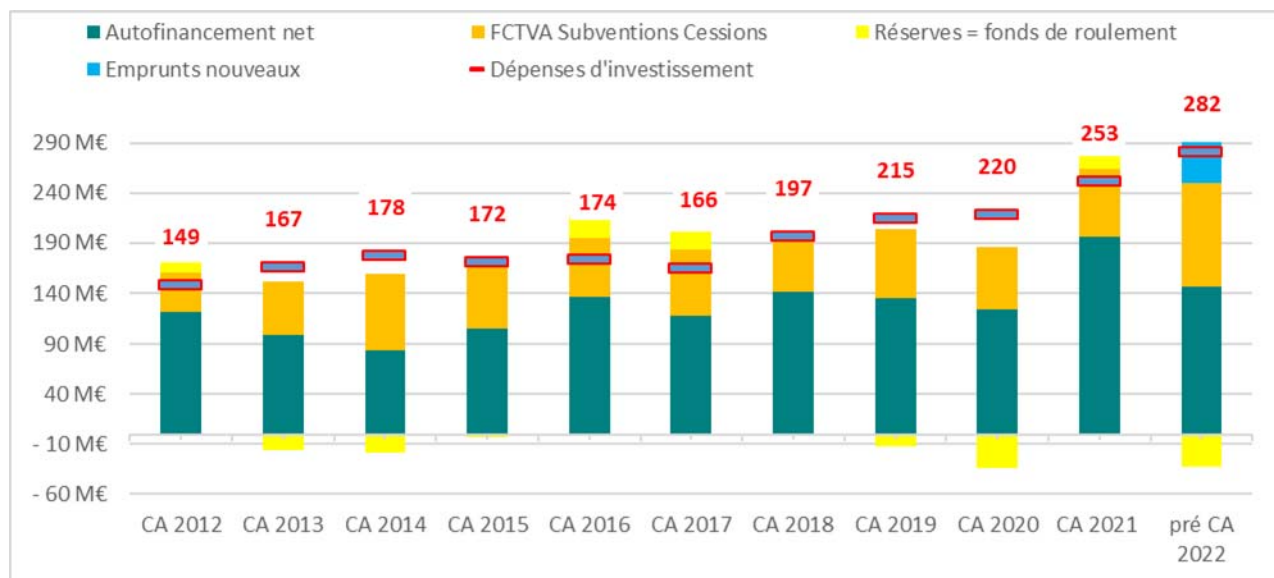
En prospective sur 2022, les investissements augmenteraient de l'ordre de 30 M€, la dette de 50 M€. Anticipant une hausse des taux d'intérêts, le Département a contractualisé dès 2022 pour 104,38 M€ d'emprunts nouveaux sur le budget principal dont 50 M€ ont été mobilisés cette année.

Graphe présentant l'évolution rétrospective de l'encours de dette et des dépenses d'investissement



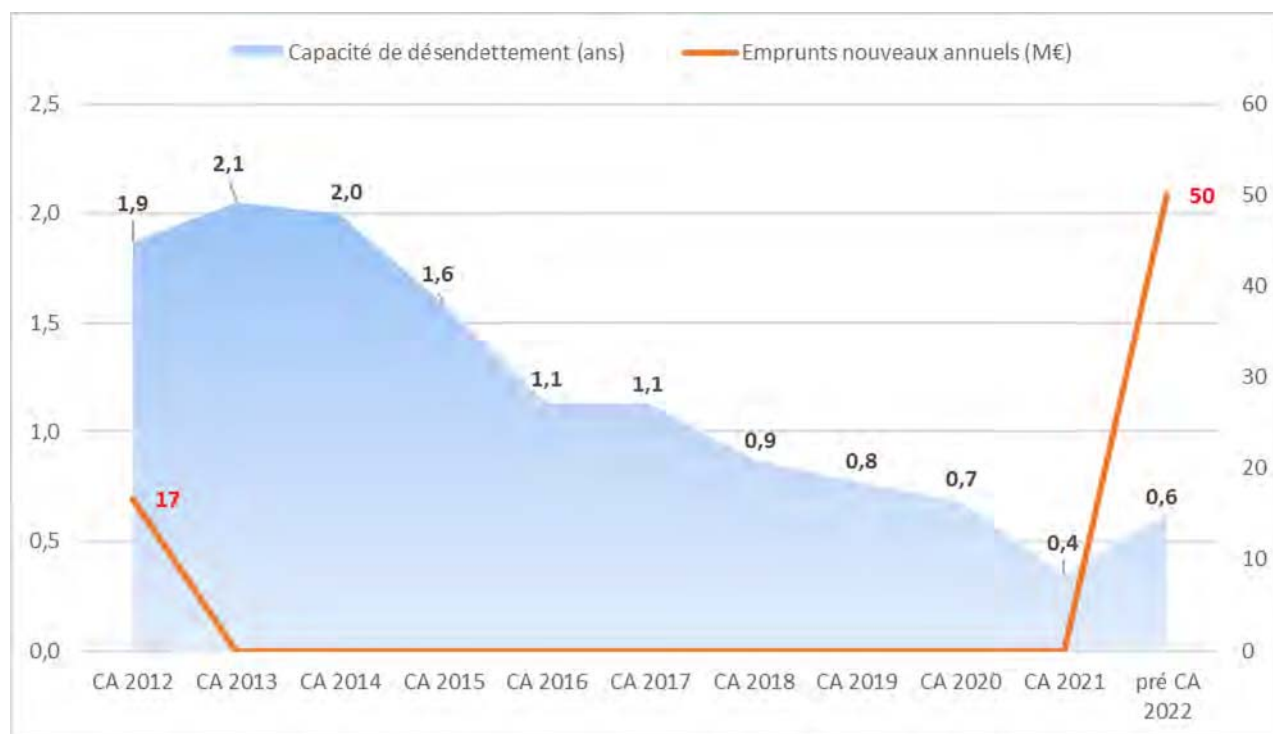
Ces dernières années, avec un taux d'épargne important (19,8 % en 2020 et 26,4 % en 2021), l'autofinancement a été la principale source de financement des investissements.

Graphe présentant le financement des dépenses d'investissement de 2012 à 2022



De fait, la capacité de désendettement du Département est de 0,4 an en 2021 et restera inférieure à un an en 2022. Le Département de Haute-Savoie apparaît comme le moins endetté des Départements urbains (source : Cabinet Michel Klopfer). Il commence en 2022 une période de réendettement correspondant au cycle de l'investissement.

Graphe présentant l'évolution rétrospective de la capacité de désendettement (en années)



De 2010 à 2021, le Département s'est désendetté et a augmenté régulièrement ses investissements.

Mais, en n'utilisant pas le levier de l'emprunt depuis 10 ans, le Département a financé ses investissements par son épargne, ce qui a eu pour conséquence de faire peser la charge des investissements sur les seules générations actuelles alors qu'ils bénéficieront aux générations futures et aux populations touristiques.

La stratégie d'augmenter l'autofinancement à tout prix n'a pas permis au Département d'accompagner la croissance démographique du territoire en construisant les équipements nécessaires, ni de se doter des ressources humaines indispensables pour un service public de qualité.

En 2022, anticipant une augmentation des taux, le Département a levé pour 154,38 M€ d'emprunts nouveaux, dont 50 M€ sur le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise, sur des durées allant de 15 à 40 ans. Sur ces 154,38 M€, 100 M€ sont mobilisés en 2022, dont 50 M€ sur le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise. Le taux fixe moyen de cette nouvelle dette est de 1,76 %.

Avec le recours à l'emprunt en 2022, l'encours de dette au 31/12/2022 sur le budget principal devrait s'établir à 106,14 M€, dont 50 M€ d'emprunts nouveaux. L'encours par habitant passerait de 92 € à 119 € (population INSEE estimée au 1^{er} janvier 2022 : 850 125 habitants).

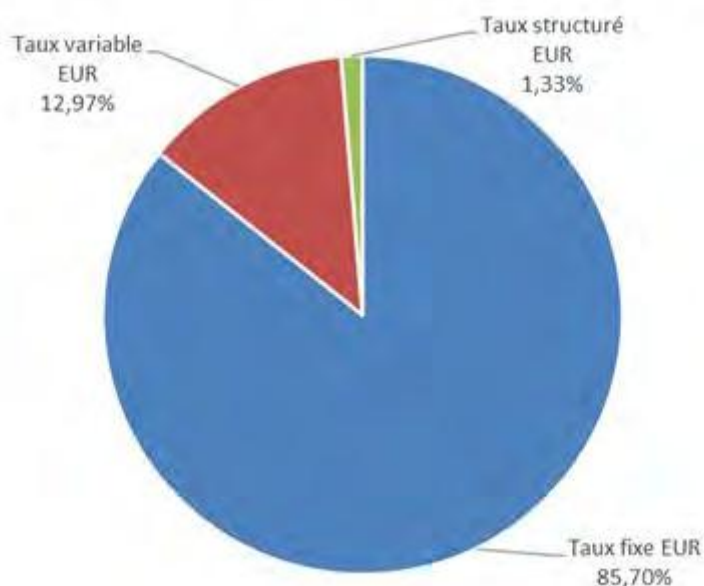
Cet encours est composé majoritairement d'emprunts sans risque de taux : il est constitué de 98,67 % de contrats notés 1-A, soit la classification la moins risquée de la charte Gissler.

Tableau présentant la répartition de l'encours estimé au 31/12/2021 selon la classification Gissler

		Risqué faible	Risqué élevé
		→	
Risqué faible	Structures	(1) Indices en euros	(3) Ecart d'indices zone euro
	Indices sous-jacents		
Risqué élevé	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	33 contrats	-
		99,06% de l'encours	-
		149 106 394 €	-
	(E) Multiplicateur jusqu'à 5	-	1 contrat
		-	0,94% de l'encours
-		1 409 827 €	

Il est essentiellement à taux fixe (85,70 %) et exclusivement constitué d'emprunts libellés en euros.

Graphique présentant la répartition de l'encours estimé au 31/12/2022 par type de taux



Un emprunt structuré (classé 3-E dans la classification Gissler) présente un bilan positif (1,3 M€ d'économies réalisées par le refinancement au regard des conditions de financement initiales), malgré des échéances dégradées depuis 2019. Une présentation détaillée de cet emprunt est réalisée chaque année au moment du vote du Budget Primitif.

b. La stratégie financière

L'objectif politique poursuivi s'appuie sur le constat d'un besoin du territoire d'investissements massifs.

La stratégie financière consiste à utiliser les ressources financières dynamiques du Département pour mettre en œuvre un service public de qualité et continuer d'utiliser le levier de la dette, tout en préservant la santé financière du Département à terme.

Les orientations suivantes en découlent :

- une projection prudente des DMTO, à 310 M€ en 2023 puis en progression de 2 % par an,
- la recherche de financement et le développement d'une « culture recette »,
- une gestion stricte des dépenses de fonctionnement avec l'identification chaque année lors du dialogue de gestion des marges de manœuvre existantes,
- le renforcement des contrôles en matières de prestations sociales,
- une évolution de la masse salariale encore importante en 2023 pour se donner les moyens de ses ambitions, absorber les mesures 2022 et les effets des décisions nationales, puis un taux de progression de 2 % par an au-delà,

Graphique présentant l'évolution rétrospective et prospective de la masse salariale nette de 2016 à 2028



- le maintien de mécanismes de provisions protecteurs en cas de retournement de conjoncture,
- des investissements optimisés en forte hausse.

La stratégie financière permet d'inscrire des investissements très élevés sur le mandat supérieurs à 400 M€ par an sur le budget principal. Cela représente plus de 4 Mds € sur le mandat 2022-2027.

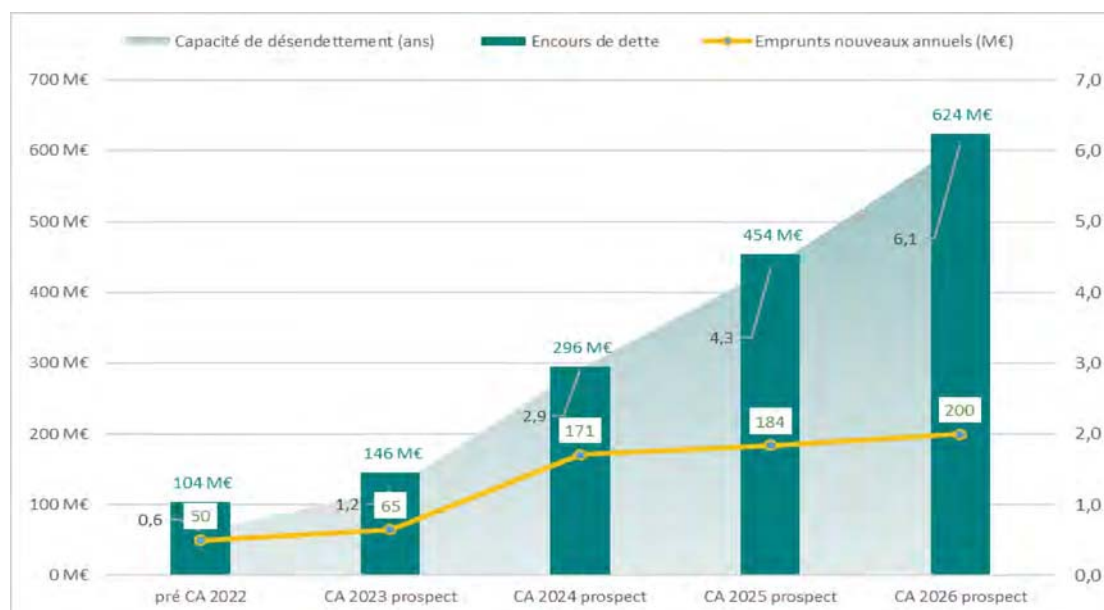
- l'utilisation du levier de la dette bancaire ou obligataire comme élément de bonne gestion de l'investissement.

Le levier de l'emprunt a été mobilisé en 2022, dans un contexte de tension des marchés financiers, avec la levée de 154,38 M€ d'emprunts au taux fixe moyen de 1,76 %.

La démarche est engagée pour permettre d'activer, en 2023, le marché obligataire si les conditions de financement sont favorables afin d'assurer le financement du programme d'investissement tout en préservant les fondamentaux financiers avec une dette projetée inférieure à 650 M€ sur le budget principal en 2026.

- la conservation d'un fonds de roulement supérieur à 50 M€,
- la préservation d'un taux d'épargne brute supérieure à 15 % et d'une capacité de désendettement de 6 ans en 2026.

Graphique présentant l'évolution prospective de la capacité de désendettement (en années)



Il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir donner acte à M. le Président du Conseil départemental de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2023 et des Autorisations de Programmes et leurs Crédits de Paiement prévisionnels jointes en annexes, permettant la réalisation de ces orientations.

Le Conseil départemental,
après en avoir débattu,
à l'unanimité,

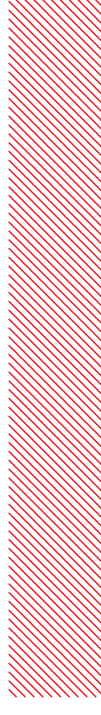
DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2023 et des Autorisations de Programmes et leurs Crédits de Paiement prévisionnels jointes en annexe, permettant la réalisation de ces orientations.

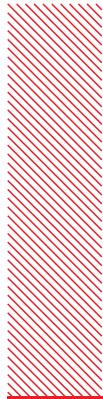
Délibération télétransmise en Préfecture
le 15/11/2022 ,
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 18/11/2022,
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
M. SADDIER Martial

■ Novembre 2022

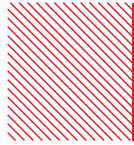
Rapport d'orientations budgétaires 2023





Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Conseil Départemental du 7 novembre 2022



- I. Le contexte mondial, français et haut-savoyard**
- II. Une situation financière favorable**
- III. Les orientations stratégiques du budget primitif 2023, acte II du plan de mandat 2022-2028**
- IV. La stratégie financière**

1. Une situation économique et sociale tendue et incertaine

Après le rebond en 2021 qui a fait suite au trou d'air en 2020 dû à la crise, l'horizon 2022 et 2023 paraît plus sombre et incertain

La croissance et l'inflation dans le monde

Selon les projections du Fonds Monétaire Internationale (FMI), la croissance mondiale devrait ralentir, passant de 6,1 % en 2021, à 3,2 % en 2022, puis 2,7 % en 2023. L'économie mondiale continue d'être confrontée à trois défis : l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une crise du coût de la vie provoquée par des pressions inflationnistes qui se prolongent et s'étendent et un ralentissement en Chine. L'inflation mondiale devrait atteindre 8,8 % en 2022 avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

De nombreux risques affectent les perspectives pour 2023 et 2024

- L'évolution de la guerre en Ukraine et de son impact sur les importations d'énergie en Europe,
- Le niveau de l'inflation,
- La pénurie de main d'œuvre,
- De nouvelles flambées de Covid-19 et des confinements supplémentaires,
- La crise du secteur immobilier en Chine,
- La fragmentation géopolitique et son impact sur les échanges à l'échelle mondiale.

Des incertitudes demeurent pour les finances départementales

- L'évolution des DMTO, ressource liée à la conjoncture économique et au marché immobilier
- Le niveau de l'EURO et le taux de change EURO – FRANC SUISSE qui a un impact sur la contribution financière genevoise notamment
- Le niveau de l'inflation et sa persistance :
 - En septembre, l'inflation a atteint 5,6 %,
 - L'inflation diminuerait en 2023 à 4,2 % en moyenne annuelle, forte en début d'année pour atteindre 3 % à la fin 2023 (Projet Loi de Finances 2023)

I. Le contexte mondial, français et haut-savoyard

1. Une situation économique et sociale tendue et incertaine

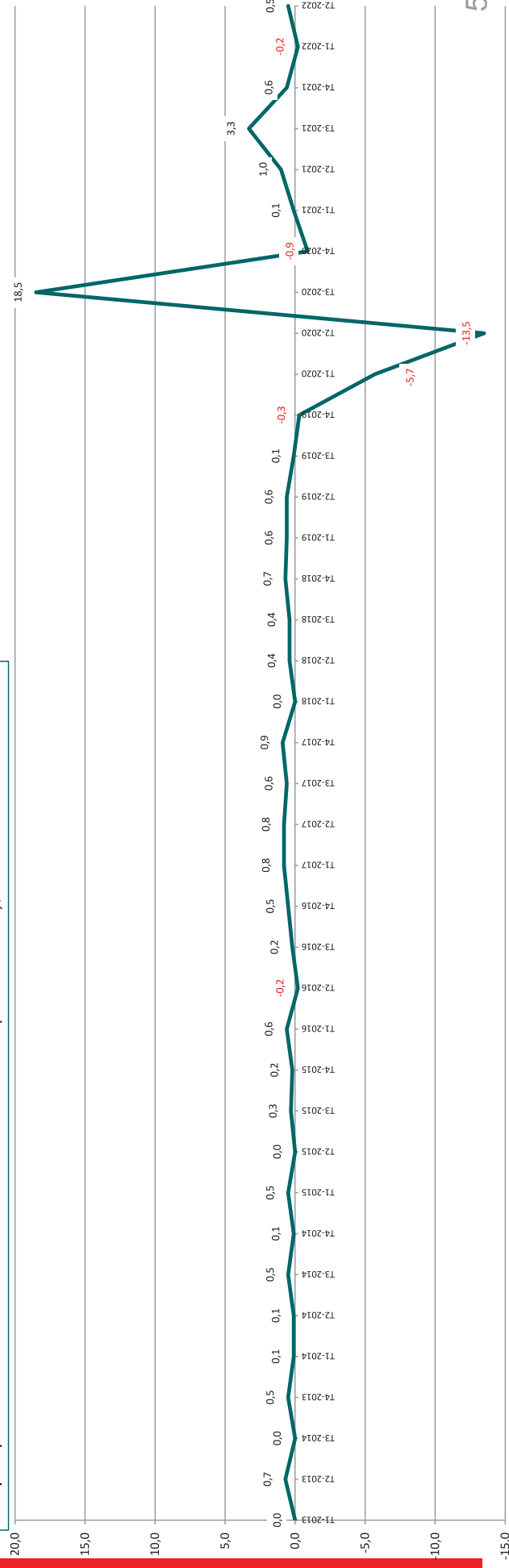
La croissance en France

En 2022, la France a connu une croissance de 0,5 % de son PIB au cours du 2ème trimestre 2022. Portée par de bonnes performances en termes de commerce extérieur*, **l'économie française évite pour l'instant la récession**. En 2023, la croissance du PIB s'établirait à 0,5 % en moyenne. La phase d'expansion économique reprendrait en 2024, une fois passé le pic des tensions sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, ce qui porterait la croissance à 1,8 % en 2024.

Le gouvernement est plus optimiste et retient dans le projet de loi de finances pour 2023 (PLF 2023) une croissance de 1 % du PIB en 2023.

* Les échanges de services et le revenu des actifs ont couvert le déficit extérieur de biens

Graphe présentant la croissance trimestrielle en France (en % du PIB), données INSEE

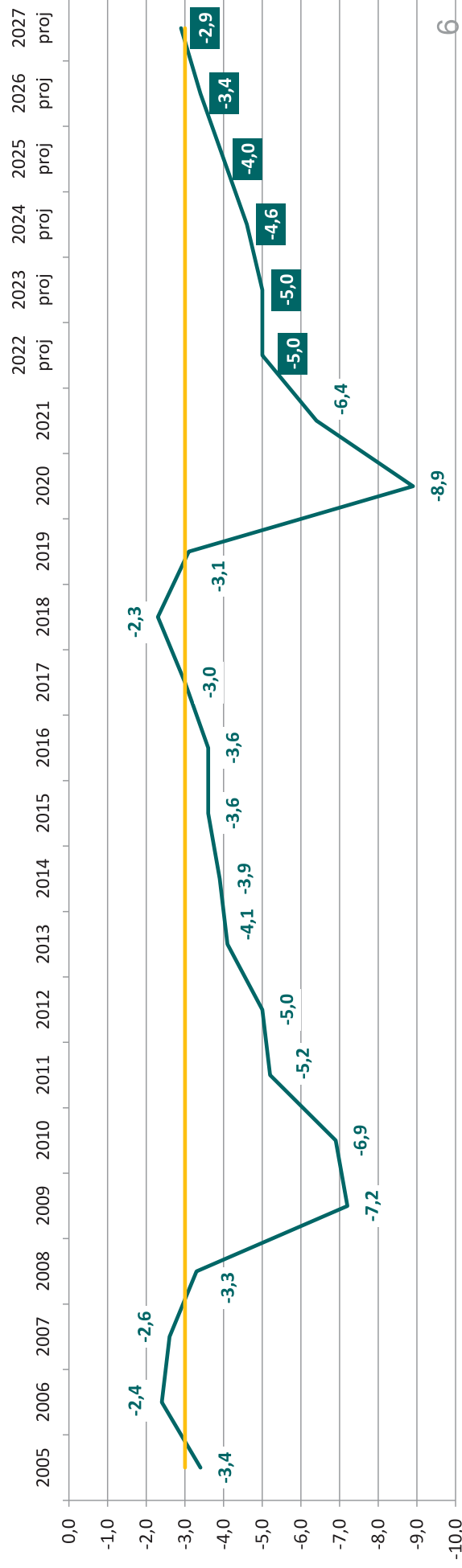


1. Une situation économique et sociale tendue et incertaine

Déficit et dette des administrations publiques françaises

Après le niveau inédit de **- 8,9 % de PIB en 2020**, le **déficit public a été réduit à - 6,4 % du PIB en 2021** sous l'effet de la reprise économique. **En 2022, le solde public s'améliorerait encore à - 5,0 %** grâce à la reprise économique et à la fin des mesures de soutien d'urgence mises en place pendant la crise sanitaire. Sur la période 2023-2027, le gouvernement s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés une fois la crise sanitaire passée : le déficit public reviendrait sous le seuil de - 3 % à l'horizon 2027 (pacte de stabilité 2022/2027).

La **dette publique s'établirait à 111,5 % du PIB en 2022** (contre 112,5 %€ en 2021), du fait du rebond de la croissance (loi de programmation des finances publiques 2023-2027).



I. Le contexte mondial, français et haut-savoyard

1. Une situation économique et sociale tendue et incertaine

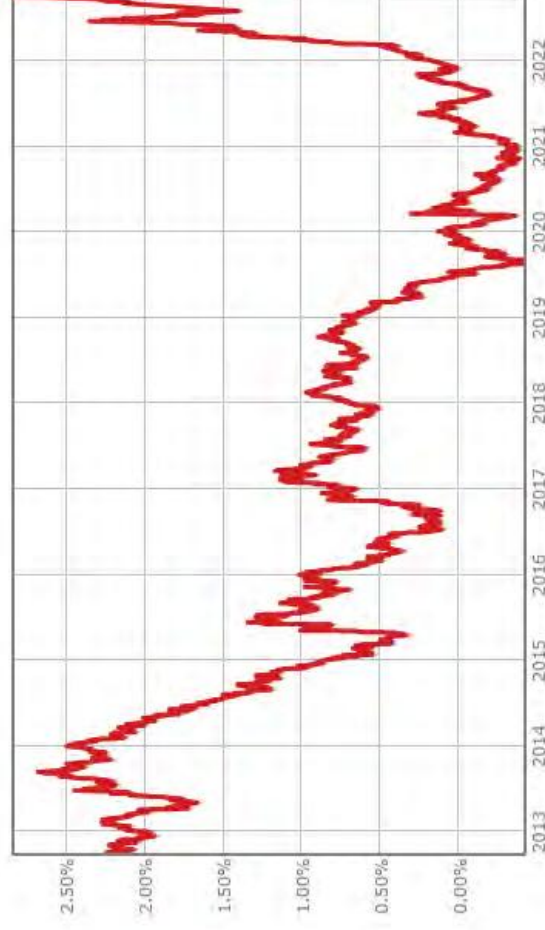
Des conditions de financement dégradées

La **hausse des taux** constatée depuis la guerre en Ukraine est historique (+1,50% en 3 mois).

Il faut noter que la dette du Département est protégée : elle est pour 90 % à taux fixé et constituée d'emprunts libellés en euros.

Les emprunts souscrits en 2022 ont été souscrits à taux fixe, à 1,76 % en moyenne.

Evolution du taux à 10 ans pour la France depuis 10 ans (source : Agence France Trésor au 06/10/2022)



1. Principaux éléments de la Loi de Finances Rectificative 2022, la Loi Pouvoir d'Achat, du Pacte de Stabilité

La Loi de Finances Rectificative pour 2022

La Loi de Finances Rectificative (LFR) 2022 prévoit 44 Md€ de dépenses supplémentaires dont 20 Md€ pour financer la loi sur le pouvoir d'achat (0,75 % du PIB), et notamment :

- La hausse de 4 % du RSA à compter du 1^{er} juillet 2022, avec une compensation des départements à hauteur de 120 M€ en 2022 (240 M€ en 2023), via un prélèvement sur les recettes de l'Etat (les modalités de répartition restent à préciser).
- La revalorisation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1^{er} juillet 2022, avec un coût estimé (sans recettes en compensation) pour le Département à 2,6 M€ en 2022, 5,2 M€ en 2023

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Le **projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027** annonce la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques via des « pactes de confiance ».

Un objectif d'évolution des dépenses locales est fixé pour chaque catégorie de collectivités dont le budget est supérieur à 40 M€. L'objectif prévoit que les dépenses de fonctionnement devront évoluer du taux de l'inflation de 0,5 point (ce qui revient) une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,5% en volume chaque année.

En cas de non-respect de cet objectif pour une catégorie donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à l'exercice 2027.

Au moment de la rédaction de ce document, les discussions sont encore en cours à l'Assemblée Nationale, les dispositions sont susceptibles de changer.

1. Principaux éléments de la Loi de Finances Rectificative 2022, la Loi Pouvoir d'Achat, du Pacte de Stabilité

Le Projet de Loi de Finances 2023

Le projet de loi de finances 2023 prévoit la **suppression de la CVAE** sur 2 ans pour les entreprises, **dès 2023 pour les collectivités locales**.

Une compensation de cette recette passera par l'affectation d'une fraction de la TVA nationale calculée sur la base d'une moyenne de 3 ans couvrant 2020 à 2022.

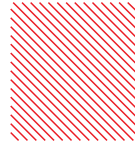
A partir de 2023, la fraction de TVA perçue par les collectivités comprendra 2 parts :

- Une part fixe correspondant au droit à compensation garantie (en cas de baisse de la TVA nationale)
- Une part variable correspondant à la dynamique de TVA au niveau national attribuée à un « fonds national de l'attractivité économique des territoires ». Les modalités de répartition du fonds entre les collectivités ne sont à ce stade pas définies et renvoyées à un décret.

Pour ces raisons, il est anticipé, pour le département de la Haute-Savoie, une stabilité de la CVAE pour les années 2023 et suivantes.

Une diminution à prévoir sur :

- les dotations de compensation d'exonération (-2,7 %) et de la DC RTP (-0,4 %),
- le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (-7 %).



- I. Le contexte mondial, français et haut-savoyard
- II. **Une situation financière favorable**
- III. Les orientations stratégiques du budget primitif 2023, acte II du plan de mandat 2022-2028
- IV. La stratégie financière

II. Une situation financière favorable

1. Une section de fonctionnement sous tension mais préservée

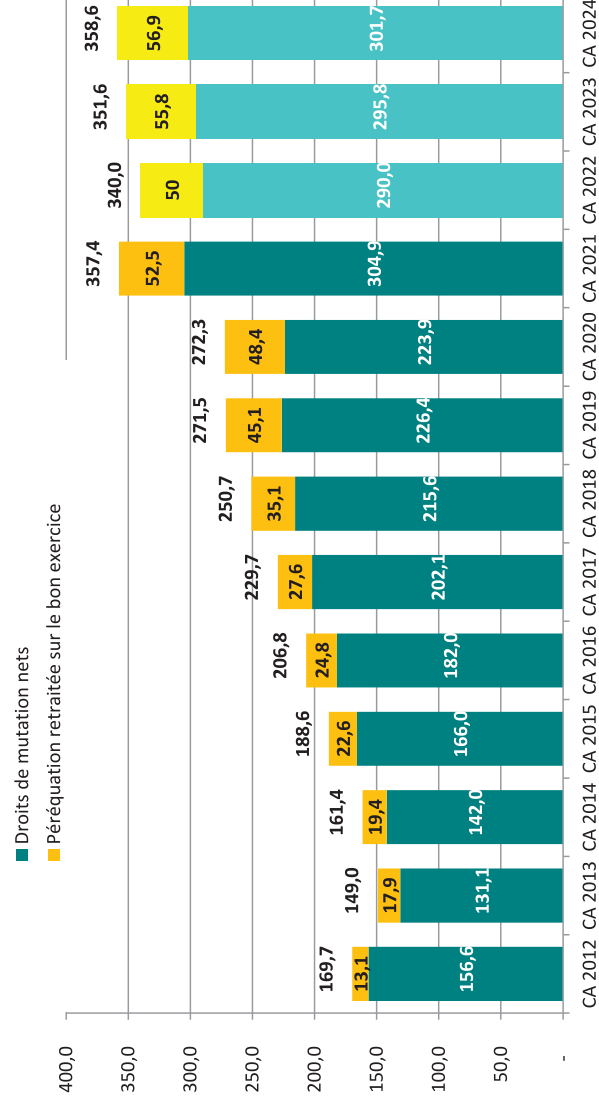
La hausse exceptionnelle des DMTO en 2021 se poursuit de manière moins forte en 2022

Les recettes nettes de DMTO (corrigées du prélèvement au titre de la péréquation) ont augmenté en 2021 de 85 M€, soit une progression de 31 %.

Sur les 10 premiers mois de l'année 2022, la dynamique est présente mais cependant moins forte qu'en 2021 avec une avance de 20 M€ au 31/10 par rapport à 2021.

Les recettes de DMTO, sensibles à la conjoncture économique et au marché de l'immobilier, restent fragiles. Il convient de demeurer prudent sur leur évolution.

Graphique présentant l'évolution rétrospective des DMTO et de la péréquation (rouge) en M€ depuis 2012



II. Une situation financière favorable

1. Une section de fonctionnement sous tension mais préservée

Les autres recettes majeures évoluent favorablement

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) départementale évolue favorablement (+9,7% en 2022) car indexée sur l'évolution de la TVA nationale.
- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) progresse également sensiblement. Il faut noter que le produit de TSCA perçu pour le financement du SDIS a été de 17,8 M€ en 2021 pour une dépense de fonctionnement de 45,8 M€.
- La Compensation Financière Genevoise, en raison de la croissance du nombre de frontaliers et du taux de change favorable est en hausse de 16,6%.

Des incertitudes sur les recettes d'Etat :

- Un retard dans l'encaissement de la DSID,
- La remise en cause par la CNSA de certains dispositifs de financements.

II. Une situation financière favorable

1. Une section de fonctionnement sous tension mais préservée

Des dépenses sociales dynamiques

- Une dynamique importante de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA), à + 9,8% et de la Prestation de compensation du Handicap (PCH) à + 15,5 % en à fin septembre 2022,
- Des frais d'hébergement en hausse de 1,2 % à fin septembre 2022 avec :
 - Le développement du nombre de places pour les personnes en situation de handicap
 - Le développement du nombre de places pour la protection de l'enfance
 - Les effets des revalorisations salariales liées au SECUR et à l'avenant 43 de la convention des services à domicile

Et malgré :

- L'accalmie des dépenses de RSA liée à la bonne tenue de l'emploi, avec une dépense en baisse de – 6 % à fin septembre 2022,
- La stabilisation du nombre de mineurs non accompagnés à 294 en août 2022.

II. Une situation financière favorable

1. Une section de fonctionnement sous tension mais préservée

Une inflation forte constatée

Sur les dépenses d'énergie (gaz, électricité, gaz, fioul, carburant, ...) **et les denrées alimentaires** impactant fortement le budget des routes, des bâtiments et des collègues

Sur les salaires directs et indirects

- Effet de l'inflation sur la revalorisation du SMIC et sur les indices des catégories C, B et A de certaines professions dans le secteur social,
- Index de marchés pour les prestations de services,
- Revalorisations salariales dans le secteur médico social (impact sur les dotations),
- Hausse du point d'indice

II. Une situation financière favorable

2. des dépenses d'investissement en progression

Tous les secteurs de dépenses d'investissement sont en progression

Globalement, la croissance est de **18,3 M€** à fin septembre 2022, dont **10,2 M€** pour les 3 nouveaux collèges en construction.

Les secteurs les plus dynamiques sont :

- La politique collèges avec :
 - Les 3 constructions de collèges engagées : Vulbens, Vétraz-Monthoux, Saint Cergues,
 - Les effets de l'inflation : + 22 % de hausse à l'ouverture des plis des appels d'offre pour la construction des collèges; mais + 30 à + 40 % sur certains lots
- La politique infrastructures routières avec de nombreuses phases travaux engagées :
 - RD 1005 contournement de Thonon,
 - RD186 et RD 286 entre Mont-Saxonnex et Brizon,
 - RD 3508 entre l'échangeur de Gillon et Epagny Metz-Tessy,
 - RD 1508 entre Gillon et Sillingy, la 2^{ème} tranche du contournement de Thyez - Marignier
- L'aménagement des pistes cyclables,
- Le financement des trains du Tramway du Mont Blanc, avec la livraison des nouvelles motrices Marie en mars et Jeanne en mai, puis viendront les nouvelles motrices Anne et Marguerite à l'automne.

II. Une situation financière favorable

3. Un financement sécurisé et un endettement maîtrisé

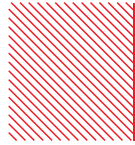
Les fondamentaux financiers sont favorables

Des emprunts sécurisés au taux fixe moyen de 1,76 % pour 154 M€ souscrits en 2022.

Un ratio d'endettement maîtrisé (dette / épargne brute) : capacité de désendettement estimée à 0,6 an au CA 2022 pour une moyenne nationale de l'ordre de 4 années.

Une capacité d'autofinancement favorable estimée à 168 M€ au CA 2022.

Un accès à l'obligataire envisagé au 1^{er} semestre 2023.



- I. Le contexte mondial, français et haut-savoyard
- II. Une situation financière favorable
- III. **Les orientations stratégiques du budget primitif 2023, acte II du plan de mandat 2022-2028**
- IV. La stratégie financière

II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

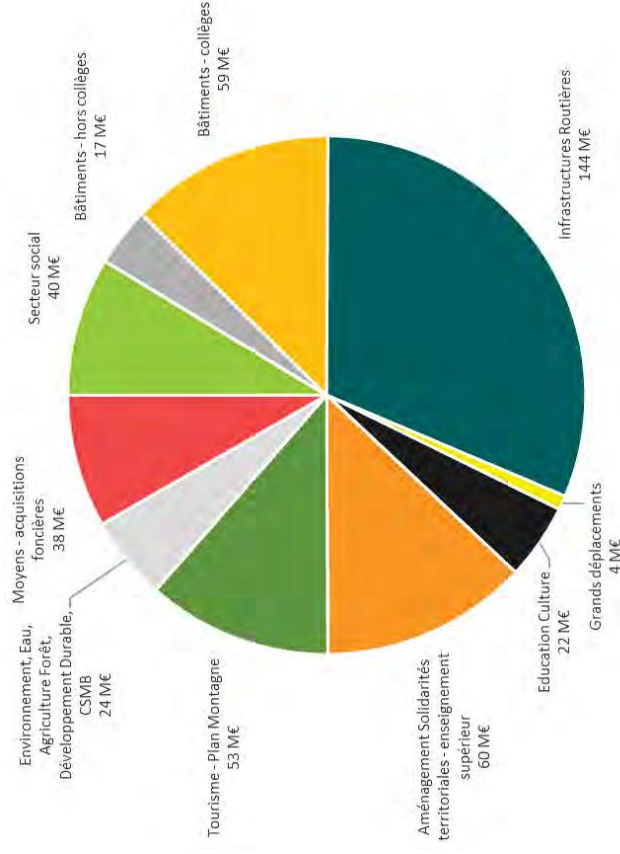
1. Mettre en œuvre la forte programmation d'investissement destinée à proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des hauts-savoyards : 4 Milliards d'euros d'investissement programmés sur 10 ans

Un plan d'investissement ambitieux répondant aux exigences fortes de développement du Département est programmé sur les 10 prochaines années.

Le renforcement de certaines équipes a été engagé pour accompagner les services du Département dans la réalisation de ses grands projets structurants du mandat.

Une progression de l'ordre de 30 M€ est attendue sur les dépenses d'investissement au CA 2022

Graphique présentant la répartition par politique des crédits d'investissements prévus au budget primitif 2022



II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

Acquisition de centres de vacances à :

- Entremont
- Onnion
- Mont-Saxonnex
- Saint-Jean de Sixt

Poursuite de la mise en œuvre des plans :

- Le plan Lacs
- Le plan Ski Nordique
- Le plan Ski Alpin
- Le plan Ruralité
- Le plan Pêche
- Le plan Chasse
- Le plan Vélo

D'autres plans seront lancés en 2023

Projets phares d'investissement (1/3)
Aménagement de pistes cyclables, mise en œuvre du plan vélo
Construction d'ascenseurs valléens
Augmentation à 26 M€ par an de l'aide aux communes (CDAS)
Doublement du budget pour l'eau et l'assainissement à 20 M€
Aide aux espaces naturels sensibles, acquisition de foncier, alpages
Financement du désenclavement du Chablais : A 412 et section A40-Chasseurs
Doublement du budget pour l'aide pour l'agriculture à 10 M€
L'acquisition de centres de vacances

L'aide en investissement des collectivités et des partenaires avec :

- L'aide à la construction du siège de la fédération française de ski
- L'aide à la construction de Gendarmeries
- La subvention au projet immobilier du Centre de Gestion
- L'équipement de l'Institut de formation aux soins infirmiers et d'aides soignants
- Les travaux de rénovation de la Maison Départementale Enfance et Famille

Projets phares d'investissement (2/3)
Aménagement de la RD entre le Mont Saxonnex et Brison
Aménagement et développement des trains touristiques
Développement raisonné de l'Aérodrome
Renforcement du soutien aux associations
Aménagement des RD 22, RD 1508 et 3508
Rénovation des monuments historiques et du patrimoine départemental
Développement de l'enseignement supérieur avec la Maison de l'Action Publique et Internationale (MAPI)

II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

Projets phares d'investissement (3/3)

Construction de 13 collèges

Réhabilitation de 14 collèges

Financement de la réhabilitation du Centre Arthur Lavy

Rénovation reconstruction des casernes de pompier

Rénovation de 15 Pôles Médico-Sociaux

13 nouveaux collèges :

1. Vulbens
2. Vétraz-Monthoux
3. Saint Cergues
4. Bassin d'Annemasse
5. Thonon Lac Noir
6. Secteur Chablais
7. Secteur Vallée de l'Arve (Cluses)
8. Secteur Vallée de l'Arve (Bonneville INSPE)
9. Groisy
10. Secteur Annecy
11. Saint Jeoire
12. Rumilly
13. Boège

14 grosses réhabilitations de collèges :

1. Gaillard
2. Passy
3. Scionzier
4. Sillingy
5. Thônes
6. La Roche-sur-Foron
7. Saint-Paul en Chablais
8. Cranves Sales
9. Meythet
10. Thonon-les-Bains Champagne
11. Evian
12. Groisy
13. Megève
14. Thonon-les-Bains Jean-Jacques Rousseau

De travaux de rénovation dans les autres collèges dont :

- Reignier-Esery
- Saint Julien en Genevois
- Alby-sur-Chéran
- Douvaine
- Cruseilles
- Taniinges

Le lancement des études sur 10 nouvelles réhabilitations :

1. Thônes
2. Reignier-Esery
3. Saint-Julien en Genevois – Jean-Jacques Rousseau
4. Alby-sur-Chéran
5. Douvaine
5. Cruseilles
6. Taniinges
7. Cluses
8. Samoëns
9. Sillingy

II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

2. Veiller à l'excellence environnementale du Département dans toutes nos actions et avoir une stratégie bas carbone

Ambition transversale, toutes les politiques sont parties prenantes. Le Département s'est engagé dans nombre d'actions et entend maintenant mettre en œuvre les actions destinées à :

- Assurer et permettre la **désimperméabilisation** des sols des collèges et des autres propriétés du Département, avec notamment un ingénieur dédié,
- Mettre en œuvre un **Plan vélo** et **développer les mobilités douces**,
 - Avoir une politique incitative sur le co-voiturage,
 - Mettre en œuvre les ascenseurs valléens,
 - Soutenir et développer l'offre ferroviaire,
- Doubler le budget pour **l'Eau et l'assainissement** dès 2022,
- Renouveler l'ambition « **Espaces naturels Sensibles** » du Département, avec des acquisitions de **foncier emblématique** notamment,
- Accélérer les travaux **d'amélioration de la performance énergétique de tous les bâtiments**,
- Améliorer la **qualité de l'air** via les dispositifs de fonds air bois, de financement du Plan de Prévention de l'Air dans la Vallée de l'Arve
- Soutenir **l'apiculture**,
- Mettre en œuvre les plans votés avec des premiers décaissements et les premiers dossiers déposés pour les **plans lacs, pêche, chasse, ruralité** les plans **alpins** et **ski nordique** dans le respect des normes environnementales.

Pour participer à l'effort collectif nécessaire pour faire face à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine et les effets du réchauffement climatique, le Département a mis en œuvre un **plan de sobriété énergétique** dont l'objectif est d'économiser 15% de la consommation d'énergie par rapport à 2020.

II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

3. Assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance-famille

Le Département est aux côtés des plus fragiles et pour cela il a renforcé sa politique médico-sociale et accompagne les professionnels du secteur avec :

- Le **développement du nombre de places pour la protection de l'enfance** et l'amélioration de la prévention avec la création de :
 - 6 places supplémentaires d'urgence pour petits dans le Chablais
 - 15 places d'accueil de jour dans le Genevois
 - 20 places en maisons d'enfants à caractère social (MECS)
 - 40 places pour l'action éducative en milieu ouvert avec hébergement (AEMOH)
 - Une étude de faisabilité pour la création d'un Village d'enfants
- Le lancement d'une **grande campagne de recrutement d'assistantes familiales**,
- L'ouverture du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) atteint d'autisme à Annecy
- Le **financement** à hauteur de 25 % du montant des travaux **d'extensions ou de rénovations d'EHPAD** avec 26 établissements répertoriés sur l'ensemble du territoire
- Le soutien de deux rénovations d'envergure : le centre Arthur Lavy et l'EAM de Machilly
- La **création d'établissements pour les personnes en situation de handicap** avec notamment :
 - L'établissement d'accueil médicalisé (EAM) pour les personnes présentant une sclérose en plaques à Saint Jorioz,
 - L'EAM – Espoir 74 pour les personnes atteintes de troubles psychiques à Pers-Jussy,
- La **modernisation de l'offre en incitant à la création d'habitats inclusifs** donnant accès à une nouvelle aide individuelle attribuable aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap via l'aide à la vie partagée,

II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

3. Assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance-famille

- le financement de la revalorisation des salaires des personnels du secteur médico social, avec
 - Les **effets du SECUR « élargi à tous »** pour les professionnels de la protection de l'enfance (5,5 M€ en 2023) et du secteur du handicap (5,4 M€ en 2023),
 - Les **effets de la signature de l'avenant 43 de la convention des services à domicile**, pour les professionnels des Services à Domicile (SAD) (5 M€ en 2023),
- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers en réduisant les délais de traitement des dossiers de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) et en restaurant les pôles médico sociaux,
- le soutien aux victimes de violences intrafamiliales.

II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

4. Promouvoir l'image du Département, 1^{er} partenaire des Territoires

Le Département souhaite **renforcer la démocratie locale**, ce qui passe par :

- L'augmentation de l'aide aux communes à 26 M€ par an au titre des **contrats départementaux d'avenir et de solidarité** (CDAS),
- Le doublement de l'aide à l'investissement dans **l'eau et l'assainissement** pour atteindre 20 M€,
- Le **doublement de l'aide à l'agriculture** pour atteindre 10 M€,
- La poursuite du financement de **l'électrification rurale au SYANE** pour 2,5 M€ par an,
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour le SDIS de 5 M€,

L'organisation des **championnats du monde junior de ski alpin 2024** dans les stations du Chablais avec des épreuves aux Gets, à Châtel, à Morzine et à Saint Jean D'Aulps.

L'accueil du **Congrès national des Sapeurs Pompiers en 2026**.

La Haute Savoie organisera les **championnats du monde de cyclisme 2027** et ses 19 disciplines, événement majeur du sport mondial qui offrira une vitrine extraordinaire pour la Haute-Savoie à l'international.

Les Mondiaux de cyclisme, c'est 11 000 athlètes, 1,5 milliard de téléspectateurs, 202 nations représentées. Il s'agit du troisième événement sportif mondial après les jeux olympiques d'été et la Coupe du monde de football. Un complexe multi-activités sportif et culturel sera construit, il accueillera une piste de BMX et de pump-track , une salle de spectacle de 10 000 places, un espace central multisports, un mur et bloc d'escalade, une piste cyclable de 250 mètres homologuée par l'UCI.

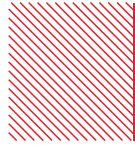
L'année 2023 verra la reprise en direct des actions confiées jusqu'à présent au Conseil Savoie Mont-Blanc dans le domaine du tourisme, de la culture et du patrimoine, des aides agricoles et forestières et des aides aux grands événements sportifs hauts-savoyards.

II. Orientations stratégiques budgétaires 2022-2027, année 2023

5. Renforcer la qualité de service pour permettre la réalisation de notre projet pour la Haute-Savoie

Cette amélioration de la qualité de service aux hauts-savoyards a été mise en œuvre dès 2022 et sera poursuivie en 2023 avec :

- **Le renforcement des équipes de terrain**, notamment dans le secteur social et de l'Education, pour accompagner la croissance de la demande sociale et l'ouverture de collèges, et **des équipes supports et d'ingénierie** permettant d'améliorer le pilotage de la collectivité et de réaliser les investissements en maîtrise d'ouvrage, **162 postes sont créés**,
- **La dépréciation de certains agents**,
- **L'accélération du développement du numérique** pour proposer des outils performants aux agents, des plateformes pour les usagers et les partenaires, afin de gagner en efficacité, proposer des services performants et faciliter les échanges avec les hauts-savoyards,
- **L'évaluation des politiques publiques** pour entrer dans une **dynamique d'adaptation permanente**.
- L'adoption d'une **politique d'usage des locaux adaptés aux besoins** avec notamment l'amélioration de la qualité énergétique des collèges ou l'expérimentation des bureaux partagés dans les services utilisant largement le télétravail,
- La mise en place (réglementaire) du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).



- I. Le contexte mondial, français et haut-savoyard
- II. Une situation financière favorable
- III. Les orientations stratégiques du budget primitif 2023, acte II du plan de mandat 2022-2028
- IV. La stratégie financière**



IV. La stratégie financière

La **stratégie financière poursuivie** s'appuie sur le constat d'un **besoin du territoire d'investissements massifs** et la volonté d'utiliser pleinement les ressources financières dynamiques du Département pour mettre en œuvre un **service public de qualité**, en **utilisant le levier de la dette** tout en veillant à **préserver la santé financière du Département**. Les orientations suivantes en découlent :

- Une projection prudente des **DMTO**, à 310 M€ en 2023 puis en progression de 2% par an,
- Une **gestion stricte des dépenses de fonctionnement**, la recherche de financements, le développement d'une « culture recette », le renforcement des contrôles en matière de prestations sociales,
- Une **évolution de la masse salariale raisonnée** pour se donner les moyens de ses ambitions, avec un taux de 2% par an au-delà des mesures de 2022,
- Le maintien de mécanismes de provisions protecteurs en cas de retournement de conjoncture,
- Des **investissements optimisés en forte hausse**,
- L'utilisation du **levier de la dette** bancaire ou obligataire comme élément de bonne gestion de l'investissement, avec la levée de 154 M€ d'emprunts à taux fixe en 2022 sur des durées allant de 15 à 40 ans,
- La conservation d'un **fonds de roulement** supérieur à 50 M€,
- La préservation d'une **épargne brute** supérieure à **15 %** et d'une **capacité de désendettement** inférieure à **6 ans** à la fin du mandat.




**haute
savoie**
le Département



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023
Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Principal

Com	Gest.	Code AP	libellé	Milési me	TOTAL AP avant le BP 2023	Exercices antérieurs < 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et +
1	ASP	120900003007	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan	2019	512 119	100 000	122 539	289 580	0	0	0	0
1	ASP	120900003009	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 3ème plan	2020	407 881	0	157 881	250 000	0	0	0	0
1	ASP	120900003010	Maisons des consultations hospitalières	2020	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0
1	ASP	120900003012	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires / 4ème plan	2021	1 096 732	0	0	1 096 732	0	0	0	0
1	ASP	120900003014	Maison d'accueil Savoie	2022	100 000	0	0	100 000	0	0	0	0
1	ASP	120900004002	Reconstruction IFSI-IFAS / CPER 2015-2020	2020	810 000	0	0	810 000	0	0	0	0
Sous total Actions de santé					3 026 732	100 000	280 420	2 646 312	0	0	0	0
1	PDS	120410050007	Subv. d'équipement à la Croix Rouge Habitat (accueil santé social)	2020	85 000	0	0	85 000	0	0	0	0
1	PDS	120410050009	Subventions d'équipement aux associations	2021	650 000	0	200 000	450 000	0	0	0	0
1	PDS	12043004002	Subv. D'équipement à WIMOOV (achat de 10 scooters)	2021	48 247	0	26 247	22 000	0	0	0	0
1	PDS	12043004003	Subv. D'aménagement aux associations (Ressourcerie Chablais)	2021	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0
1	PDS	12043004004	Subv. aménagement de locaux	2022	70 000	0	0	70 000	0	0	0	0
1	PDS	12044001003	Subv. d'aménagement Ville de Thonon pour local accueil de jour	2020	30 000	0	0	30 000	0	0	0	0
1	PDS	12041007001	Modules logiciels métiers	2022	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0
Sous total Prévention et Développement Social					1 083 247	0	226 247	857 000	0	0	0	0
1	PRE	12022004002	Subv. invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2018	12 015 289	5 316 855	50 000	6 648 434	0	0	0	0
1	PRE	12022004003	Subv. invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2020	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0
1	PRE	12022004004	Subv. invest. Etablissements Protection de l'Enfance	2020	205 000	0	0	205 000	0	0	0	0
Sous total Protection de l'Enfance					12 370 289	5 321 855	50 000	6 798 434	0	0	0	0
Tercé Commission : Enfance, Famille, Insertion					16 480 268	5 621 855	536 667	10 301 746	0	0	0	0
2	ADL	02010001010	CPER Réhabilitation parc public	2016	3 201 505	85 178	972 668	446 087	1 128 622	440 122	0	128 828
2	ADL	02010001011	CPER Réhabilitation copropriétés privées	2016	1 283 200	184 591	301 000	354 409	130 560	21 440	291 200	0
2	ADL	02010001013	CPER Aménagement d'espaces publics	2016	2 515 295	141 005	364 162	554 711	755 919	699 498	0	0
2	ADL	02010001015	Rénov'énerg. parc privé 2017 à 2020	2017	3 300 000	1 516 762	519 684	380 000	600 000	179 913	103 641	0
2	ADL	02010001016	Action Cœur de Ville	2020	1 300 000	0	0	433 000	433 000	0	0	0
2	ADL	02010001017	Aide à la réhabilitation 2021-2023 - parc privé	2021	3 180 000	0	47 537	336 000	853 999	868 087	600 000	474 377
2	ADL	02010001018	CPER Mobilisation foncière 2022-2027	2022	5 000 000	0	0	0	833 000	833 000	833 000	2 501 000
2	ADL	02010001019	Aide aux copropriétés privées 2022-2027	2022	3 700 000	0	0	0	250 000	340 000	485 000	2 625 000
2	ADL	02021001019	Aide à l'acquisition foncière	2017	470 470	168 935	66 300	235 235	0	0	0	0
2	ADL	02021001020	Aide à l'acquisition foncière	2018	469 288	15 164	219 480	234 644	0	0	0	0
2	ADL	02021001021	Aide à l'accession 2022-2027	2022	2 500 000	0	0	0	240 000	444 000	480 000	1 336 000
2	ADL	02021002027	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2015 PO	2015	66 500	66 000	0	500	0	0	0	0
2	ADL	02021002031	Parc privé prog "Habiter Mieux" 2016 PO	2016	86 000	79 500	0	6 500	0	0	0	0
2	ADL	02021002032	Parc privé logement conventionné prog 2016 PB	2016	99 000	84 000	3 000	12 000	0	0	0	0
2	ADL	02021002037	Rehabilitation du Parc Public prog 2018	2018	1 263 854	0	479 964	575 030	208 860	0	0	0
2	ADL	02021002038	Parc privé logement conventionné prog 2018 PB	2018	40 500	18 000	16 500	3 000	3 000	0	0	0
2	ADL	02021002039	Rehabilitation du Parc Public prog 2019	2019	888 867	0	15 000	873 867	0	0	0	0
2	ADL	02021002040	Parc privé logement conventionné prog 2019 PB	2019	58 500	6 000	16 500	36 000	0	0	0	0
2	ADL	02021002041	Rehabilitation du Parc Public prog 2020	2020	602 446	0	0	101 446	501 000	0	0	0
2	ADL	02021002042	Parc privé logement conventionné prog 2020 PB	2020	50 000	0	7 500	15 000	21 000	6 500	0	0
2	ADL	02021002043	Aide à la production 2021-2023 - parc privé	2021	270 000	0	0	27 000	54 000	81 000	63 000	45 000
2	ADL	02021002044	Aide à la réhabilitation 2021-2023 - parc public	2021	7 100 000	0	0	3 380 000	3 380 000	2 310 000	1 408 664	0
2	ADL	02021003026	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2015	2015	4 006 451	3 984 860	0	21 591	0	0	0	0
2	ADL	02021003030	Aide à la Production / logt. Aidé prog 2016	2016	5 722 106	5 635 917	60 147	26 042	0	0	0	0
2	ADL	02021003033	Aide à la Production prog 2017	2017	5 815 355	5 114 532	388 520	312 303	0	0	0	0
2	ADL	02021003035	Aide à la Production prog 2018	2018	6 592 093	3 997 089	645 130	796 186	746 893	102 200	106 795	197 800
2	ADL	02021003037	Aide à la Production prog 2019	2019	8 600 000	1 289 333	2 044 927	2 446 885	1 021 855	1 300 000	497 000	0
2	ADL	02021003038	Aide pour le logement des saisonniers prog 2019	2019	30 000	0	0	30 000	0	0	0	0
2	ADL	02021003039	Aide à la Production prog 2020	2020	7 608 673	0	552 823	2 551 033	2 183 843	1 450 147	870 827	0
2	ADL	02021003040	Aide pour le logement des saisonniers prog 2020	2020	297 781	0	0	30 000	267 781	0	0	0

2	ADL	02021003041	Aide à la production 2021-2023 - parc public	2021	22 200 000	0	0	939 227	5 460 773	7 030 000	8 770 000	0
2	ADL	02021006002	Aide aux projets locaux, innovants 2021-2023	2021	3 000 000	0	20 812	190 312	1 000 000	775 000	746 688	267 188
2	ADL	02021006003	Soutien aux résidences mobilité 2022-2027	2022	2 400 000	0	0	0	300 000	600 000	900 000	600 000
2	ADL	02021006004	Soutien équilibré op logements 2022-2027	2022	5 000 000	0	0	0	500 000	1 000 000	1 000 000	2 500 000
Sous total Logement / aide à la pierre												
2	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	108 717 884	22 386 866	6 741 654	11 969 344	20 606 324	19 182 688	17 155 815	10 675 193
2	PEA	12061001022	Subv équipement aux Ets et Services PA	2017	4 422 290	3 542 290	176 000	704 000	0	0	0	0
2	PEA	12061001023	Subv équipement aux Ets et Services PA	2020	14 370 043	6 815 233	2 753 232	3 469 137	338 861	198 716	298 074	496 790
2	PEA	12061001024	Subv équipement aux Ets et Services PA	2020	2 656 763	153 568	152 716	659 126	979 140	712 213	0	0
2	PEA	12063009011	Subv équipement aux Ets et Services PA	2022	23 509 700	0	0	2 216 000	5 901 000	6 160 000	5 902 700	3 330 000
2	ITA	12063009011	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2022	1 440 000	0	0	0	450 000	450 000	50 000	0
Sous total Protection Personnes Agées												
2	PEH	12054001016	Constr. & amélioration Etabliss. pour Handicapés	2017	46 398 796	10 511 091	3 081 948	7 538 263	7 669 001	7 520 929	6 250 774	3 826 790
2	PEH	12054001017	Constr. & amélioration Etabliss. pour Handicapés	2020	2 152 657	1 261 578	521 055	370 024	0	0	0	0
2	PEH	12054001018	Constr. & amélioration Etabliss. pour Handicapés	2022	9 515 564	1 115 209	221 968	5 043 030	6 485 664	9 215 957	11 024 650	1 500 000
Sous total Protection Personnes Handicapés												
Zéme Commission : Autonomie, Logement, Habitat												
3	CSA	12022021001	Structures hébergements MI	2019	196 301 709	35 274 744	10 566 625	26 211 198	35 936 748	37 879 172	34 431 239	16 001 983
3	CSA	13070011008	Mobiliers et matériels	2020	275 000	45 272	0	0	229 728	0	0	0
3	CSA	13070011009	Mobiliers et matériels	2020	297 137	265 408	31 729	0	0	0	0	0
3	CSA	13070011010	Mobiliers et matériels	2021	523 937	0	427 407	96 530	0	0	0	0
3	CSA	13070011010	Mobiliers et matériels	2022	3 390 000	0	0	750 000	1 040 000	400 000	400 000	800 000
3	CSC	05010001017	MAPI enseignement supérieur	2017	1 840 000	418 947	581 214	548 839	291 000	0	0	0
3	CSC	05010001023	MAPI enseignement supérieur	2019	21 090 000	0	0	60 000	12 550 000	8 080 000	400 000	0
3	CSC	12022021001	Structures hébergements MI	2019	8 896 787	838 049	156 081	133 365	1 546 137	1 484 155	3 000 000	1 739 000
3	CSC	13030001019	Bâtiments médico-socials	2011	861 737	779 588	0	0	82 149	0	0	0
3	CSC	13051002003	Auberge des Glières HT	2016	6 482 337	5 657 714	562 644	259 479	2 500	0	0	0
3	CSC	13060005003	Auberge de Clermont HT	2018	51 971	7 064	0	29 907	15 000	0	0	0
3	CSC	13070009002	Construction Réhabilitation	2015	31 452 128	25 455 195	2 982 874	2 527 901	486 158	0	0	0
3	CSC	13070009005	Construction Réhabilitation	2018	6 288 048	795 707	2 057 823	2 739 518	695 000	0	0	0
3	CSC	13070009006	Construction Réhabilitation	2019	1 631 966	0	149 069	931 000	551 897	0	0	0
3	CSC	13070009007	Construction Réhabilitation	2020	32 997 917	74 324	284 135	449 200	6 380 258	9 207 000	8 685 000	7 918 000
3	CSC	13070009008	Construction Véloдрôme	2022	74 000 000	0	0	80 000	2 620 000	20 300 000	23 000 000	28 000 000
3	CSC	13070010007	Amélioration Aménagement	2019	3 132 085	2 393 193	544 942	168 950	25 000	0	0	0
3	CSC	13070010008	Amélioration Aménagement	2020	3 491 725	1 561 746	1 134 494	695 485	888 500	20 000	20 000	40 000
3	CSC	13070010009	Amélioration Aménagement	2021	6 093 206	0	2 142 427	1 162 279	888 500	950 000	950 000	0
3	CSC	13070010010	Amélioration Aménagement	2022	15 862 000	0	0	3 015 000	2 761 000	2 761 000	2 761 000	4 564 000
Sous total Constructions, Services Généraux Bâtiments												
3	EFI	05021001051	Sillingy Extension	2014	218 657 981	38 292 207	11 054 839	13 647 453	30 184 327	43 202 155	40 216 000	42 061 000
3	EFI	05021001062	Gaillard-Prévert reconstruction	2014	8 200 000	843 544	3 476 663	2 577 252	1 302 541	0	0	0
3	EFI	05021001070	ALBY- chaufferie et divers travaux et études	2015	12 450 000	8 343 001	2 677 466	1 262 483	167 050	0	0	0
3	EFI	05021001073	RUMILLY- reconstruction bâtiment demi pension	2015	221 132	221 132	0	0	0	0	0	0
3	EFI	05021001075	PASSY- réhabilitation	2015	1 164 849	1 001 606	163 243	0	0	0	0	0
3	EFI	05021001076	LA ROCHE SUR FORON - Réhabilitation	2015	2 070 000	115 820	291 715	1 372 183	290 282	0	0	0
3	EFI	05021001077	SCIONZIER- Réhabilitation	2015	15 800 000	877 727	1 416 420	3 600 000	3 340 000	3 325 000	2 840 833	400 000
3	EFI	05021001078	THONES : Etude reconstruction bâtiment demi-pension	2015	18 800 000	1 169 000	2 908 150	6 300 000	3 900 000	2 700 000	1 822 850	0
3	EFI	05021001079	MARGNIER	2015	6 050 000	427 716	389 667	2 500 000	1 800 000	932 617	0	0
3	EFI	05021001087	Sallanches- rehab demipension	2016	725 915	722 633	3 282	0	0	0	0	0
3	EFI	05021001110	Collège du Vuache : construction	2018	1 103 994	983 258	120 736	0	0	0	0	0
3	EFI	05021001111	Collège Vétraz-Moutoux : construction	2018	32 505 728	1 542 304	2 987 081	18 391 054	8 926 000	659 289	0	0
3	EFI	05021001122	Aménagements collèges publics 2019	2019	35 440 372	1 370 227	550 498	2 743 402	14 380 000	12 236 245	4 160 000	0
3	EFI	05021001124	Etudes collèges 2019	2019	31 031 356	36 003	19 977	230 000	5 845 376	6 550 000	5 550 000	12 800 000
3	EFI	05021001126	Réhabilitation énergétique collèges	2019	48 712	31 540	13 857	3 315	0	0	0	0
3	EFI	05021001127	Rénovation collèges 2019	2019	22 320 000	6 275	76 652	498 348	2 518 725	3 150 000	15 720 000	350 000
3	EFI	05021001128	Reconstruction collèges 2019	2019	1 617 443	62 577	103 866	1 026 000	425 000	0	350 000	-350 000
3	EFI	05021001131	Equipements collèges 2020	2020	11 050 000	0	0	25 000	1 025 000	1 200 000	8 800 000	0
3	EFI	05021001132	Gros travaux collèges 2020	2020	5 145 393	4 970 244	175 149	0	0	0	0	0
3	EFI	05021001134	Rehabilitation partielle & adaptation locaux collèges 2020	2020	5 356 426	4 366 325	990 101	0	0	0	0	0
3	EFI	05021001135	Reconstruction réhabilitation énergétique collèges 2020	2020	18 413 522	352 093	131 013	1 140 000	3 160 416	3 550 000	7 130 000	2 950 000
3	EFI	05021001136	Equipements collèges 2021	2021	50 302 727	64 553	3 302 967	7 093 976	11 169 887	7 796 344	11 725 000	9 150 000
3	EFI	05021001137	Gros travaux collèges 2021	2021	6 555 430	0	2 714 778	3 790 652	50 000	0	0	0
3	EFI	05021001138	Collège Secteur THONON	2021	2 050 000	0	3 655 591	1 722 467	1 037 982	800 000	95 000	0
3	EFI	05021001139	Collège SAINT-CERGUES	2021	45 300 000	0	1 363 352	5 036 648	15 550 000	15 950 000	7 200 000	200 000

3	EFI	05021001140	Collège Secteur SAINT-JEOIRE	2022	46 000 000	0	0	0	0	1 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
3	EFI	05021001141	Equipements collèges 2022-2027	2022	12 040 000	0	0	0	1 340 000	3 500 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	3 600 000
3	EFI	05021001142	Gros travaux collèges 2022-2027	2022	23 721 000	0	0	0	4 264 800	3 683 400	4 110 300	3 962 500	3 962 500	7 700 000
3	EFI	05050001002	Chamonix - gros travaux	2014	2 138 875	85 383	924 154	349 998	609 340	0	170 000	0	0	0
		Sous total Education / Bâtiments			435 338 914	27 676 686	28 632 087	65 618 194	87 720 999	84 984 795	88 323 588	88 323 588	52 382 565	0
3	VTI	11030001001	Frais études	2014	710 000	611 141	0	50 000	48 859	0	0	0	0	0
3	VTI	11030002015	Aix - Amnecy	2015	14 000 000	1 147 500	774 331	215 965	2 000 000	2 736 535	4 850 000	4 850 000	2 275 669	0
3	VTI	11030002024	Développement et suppression de passages à niveau	2022	200 000 000	0	0	250 000	1 900 000	9 850 000	20 000 000	20 000 000	168 000 000	0
3	VTI	11030002025	Aménagement de parking-relais et de covotage	2022	50 000 000	0	0	0	1 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	39 000 000	0
3	VTI	11030007003	Tram de Saint Julien	2013	8 930 000	0	0	0	500 000	2 250 000	2 680 000	2 680 000	1 500 000	0
		Sous total Grands Déplacements			273 640 000	1 758 641	774 331	1 015 965	7 198 859	19 586 535	32 530 000	32 530 000	210 775 669	0
3	VTVO00	01040007008	Subvention Equipement - Degâts exceptionnels - Soutien aux continues	2021	1 600 000	0	317 057	800 000	182 943	0	0	0	0	0
3	VTVO00	01040007009	Dégâts exceptionnels communaux 2022	2022	3 100 000	0	0	500 000	1 500 000	0	1 100 000	0	0	0
3	VTVO00	04031030063	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement	2017	2 905 810	1 985 010	115 862	504 960	149 978	150 000	150 000	0	0	0
3	VTVO00	04031030064	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement 2018	2018	3 086 500	1 937 280	119 490	852 350	77 380	100 000	100 000	0	0	0
3	VTVO00	04031030078	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement 2019	2019	4 158 000	720 359	553 928	1 037 641	500 000	646 072	700 000	0	0	0
3	VTVO00	04031030096	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement 2020	2020	2 000 000	0	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
3	VTVO00	04031030111	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement 2021	2021	2 000 000	0	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
3	VTVO00	04031030117	Subv. Vélo route EPCI - Aide à l'aménagement 2022	2022	4 000 000	0	0	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	0	0	0
3	VTVO00	04032030029	Aménagement environnemental - Reconstruction seul du Pont de Fillanges	2015	2 353 000	2 177 704	34 321	140 975	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	04032030047	RD 909 - Construction d'une passerelle sur le Fier dans le secteur de Morette	2019	1 200 000	277 149	823 028	99 823	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	04032030051	RD992 - Protection des berges des Usées	2020	4 980 000	792 501	148 172	57 499	530 000	1 800 000	1 151 828	500 000	500 000	0
3	VTVO00	10010020020	RD 1005 - Falaise de Meillerie - Merlon	2015	54 309 000	1 402 105	47 121	748 894	1 979 676	10 750 000	10 000 000	29 381 204	0	0
3	VTVO00	10010020028	Amélioration et renforcement du patrimoine RD 2019	2019	28 000 000	25 224 951	462 609	80 000	1 475 049	757 391	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020029	Traitement d'itinéraire 2019 - 2021	2019	13 000 000	8 333 167	4 188 626	478 207	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020031	RD 22 Sécurisation entre BIOGE et FEU COURBE - FETERNES - CHEVENOZ	2019	4 025 000	2 233 002	1 063 350	1 281 480	447 168	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020032	Amélioration et renforcement du patrimoine RD 2020	2020	29 700 000	24 277 000	3 273 572	1 440 000	708 668	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020034	Pont suspendu de la Caillie	2020	2 750 000	41 952	178 896	258 048	1 000 000	1 271 104	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020035	Amélioration et renforcement du patrimoine RD 2021	2021	33 300 000	0	27 423 519	4 850 000	1 026 481	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020036	Compte d'avance marchés RD 2021	2021	4 000 000	0	2 785 060	1 214 940	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020037	RD162-Reconstruction du pont Joseph Blanc	2021	4 500 000	0	720 716	50 000	100 000	1 000 000	1 579 284	1 579 284	1 050 000	0
3	VTVO00	10010020038	RD1005 - Contournement de Thion-RCS	2021	8 693 000	0	1 018 644	1 923 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	751 356	0	0
3	VTVO00	10010020039	Amélioration et renforcement du patrimoine RD 2022	2022	50 871 800	0	0	42 871 800	8 000 000	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020040	Traitement d'itinéraire. 2022 - 2024	2022	12 400 000	0	0	4 000 000	4 200 000	4 200 000	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020041	Sécurisation RD186 et RD286 - Mont Saxonex - Brizon	2022	10 300 000	0	0	2 000 000	5 000 000	3 300 000	0	0	0	0
3	VTVO00	10010020042	Compte d'avance marchés RD 2022	2022	5 300 000	0	0	5 300 000	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020002007	Déviations de Marignier (Acquisitions foncières)	2012	10 106 000	7 987 206	948 645	670 150	500 000	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020002008	Tunnel sous le Semnoz - Acquisitions foncières	2013	7 000 000	4 041 600	0	0	0	2 958 400	0	0	0	0
3	VTVO00	10020002011	Acquisitions foncières RD 2018 / opérateur	2018	3 000 000	1 949 034	120 816	100 000	830 150	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020002012	Acquisitions foncières RD 2020 / opérateur	2020	3 000 000	0	374 109	100 000	100 000	1 425 891	0	0	0	0
3	VTVO00	10020002013	Acquisitions foncières RD 2021 / opérateur	2021	3 150 000	0	0	2 350 000	500 000	300 000	0	0	0	0
3	VTVO00	10020002014	Acquisitions foncières RD 2022 / opérateur	2022	2 300 000	0	0	300 000	500 000	500 000	500 000	0	0	0
3	VTVO00	10020003023	Aménagement pistes cyclables - Voie Verte	2012	35 838 000	25 661 331	6 781 717	3 344 952	50 000	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003024	Aménagement réseau RD 2013 (Yc 2 M6 Trav. Agglo)	2013	10 500 000	10 343 277	0	156 723	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003028	Aménagement réseau RD 2016 (Yc Trav. Agglo)	2016	15 500 000	15 343 894	62 096	94 010	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003028	RD 27302 - PN 90/91 - Reignier - PN 93 - Etrembières	2015	2 671 575	2 671 575	0	0	0	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003029	RD 1508 - Chaumontet Sillingy - Carref.Croix Blanche	2017	5 000 000	1 595 095	113 738	94 199	1 300 000	1 396 968	500 000	0	0	0
3	VTVO00	10020003030	Aménagement réseau RD 2017 (Yc Trav. Agglo)	2017	15 500 000	14 958 870	79 768	200 000	261 362	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003031	Aménagement réseau RD 2018 (Yc Trav. Agglo)	2018	16 800 000	15 365 567	836 911	300 000	297 522	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003032	Véloroute Voie Verte CLUSES MAGLAND	2018	3 700 000	2 787 168	146 690	206 187	0	559 955	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003033	RD 328 Galerie Protection La Ravine - Tannigès	2018	20 194 000	15 478 019	3 681 959	143 022	100 000	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003035	RD 1508 - Doublement échangeur de GILLON - EPAGNY-METZ TESSY	2018	8 500 000	7 716 885	340 874	142 240	0	300 000	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003036	RD 3508 - Doublement Gillon hospital - Epagny Metz Tassy	2018	37 000 000	5 163 865	10 642 831	11 084 110	5 300 000	4 809 194	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003037	Aménagement réseau RD 2019 (Yc Trav. Agglo)	2019	15 600 000	11 702 929	1 691 607	987 301	1 218 163	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003038	Aménagement réseau RD 2020 (Yc Trav. Agglo)	2020	14 000 000	4 218 327	7 491 156	2 236 473	53 844	0	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003039	Aménagement Voie verte MOA CD74	2020	5 246 000	0	179 730	2 356 000	1 900 000	810 270	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003040	RD 1508 - Aménagement 2x2 voies entre GILLON et SILLINGY	2020	40 080 000	431 081	2 453 655	4 930 000	6 068 919	10 000 000	14 900 000	21 646 345	0	0
3	VTVO00	10020003041	RD 22 Aménagement entre BIOGE et FEU COURBE - FETERNES - CHEVENOZ	2020	40 080 000	13 365	77 425	630 000	2 340 000	9 319 210	8 550 000	19 150 000	0	0
3	VTVO00	10020003042	Aménagement THNS Thion-les-Bains/Genève - RD1005 - 1ère phase	2020	26 120 000	134 235	61 149	190 000	565 765	6 630 000	6 638 951	11 900 000	0	0
3	VTVO00	10020003043	Aménagement réseau RD 2021 (Yc Trav. Agglo)	2021	14 500 000	0	4 179 825	4 500 000	4 120 175	1 700 000	0	0	0	0
3	VTVO00	10020003044	Aménagement Voie verte MOA CD74 2021	2021	5 000 000	0	0	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0	0
3	VTVO00	10020003045	Aménagement de la RD903 voies entre A40 et le carrefour des Chasseurs (travaux)	2022	150 000 000	0	0	0	1 000 000	5 000 000	25 000 000	119 000 000	0	0

Sous total Education / Formation		18 309 300	311 997	6 533 159	5 839 499	4 720 100	250 000
4	ANI	06030002001	Marché AMO réhab centre de vacances	20 000	0	0	0
Sous total Animation				20 000	0	0	0
4	SPO	06010001017	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	20 000	0	0	0
4	SPO	06010001018	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	1 381 430	330	687 300	0
4	SPO	06010001019	Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme	1 025 000	0	85 500	0
4	SPO	06010001020	Gymnases, mur d'escalade cne REIGNIER	445 345	187 232	172 313	0
4	SPO	06010001021	Gymnases, mur d'escalade CNE MARGNIER	1 000 000	0	700 000	0
4	SPO	06010001022	Gymnases, mur d'escalade cne ST JORJEOZ, RUMILLY, SILLINGY	357 000	160 800	196 200	0
4	SPO	06010001023	Stade de SILLINGY	450 000	180 000	150 000	0
4	SPO	06010001024	Aides à la construction de piscines	2 000 000	800 000	700 000	0
4	SPO	06010001026	Aide à la construction de piscine	1 000 000	0	1 000 000	0
4	SPO	06010001027	Aide à la construction stade athlé Thonon	150 000	0	150 000	0
4	SPO	06010001028	Aide à la construction de piscine cne Samërens	1 000 000	0	500 000	0
4	SPO	06010001029	Aide à la construction de piscine cne Douvaine (MO Thonon Agglo)	1 000 000	0	500 000	0
4	SPO	06010001030	Construction, réhab gymnase Thonon Agglo (douvaine)	500 000	0	150 000	0
4	SPO	06010001031	Stade d'athlétisme - Cne Thonon	1 000 000	0	150 000	0
4	SPO	06010002011	Réhabilitation aéroclub Meythet	80 000	0	80 000	0
4	SPO	06010002020	Equip.Sportif d'intérêt départemental	1 000 000	0	700 000	0
4	SPO	06010002021	Equip.Sportif d'intérêt départemental	708 900	508 900	200 000	0
4	SPO	06010002022	Subv. pers. dt privé/mob. mat. B études	50 000	21 543	13 094	0
4	SPO	06010002025	Réhabilitations sites sportifs	600 000	180 000	300 000	0
4	SPO	06010002026	Equip.Sportif d'intérêt départemental - FFS	1 900 000	0	757 000	0
4	SPO	06010002028	Réhabilitation terrain de boules extérieur cne Vongy	25 000	0	25 000	0
4	SPO	06010002029	Subv. clubs sportifs	620 000	0	200 000	0
4	SPO	06010002030	Subv. Clubs sportifs méritants	600 000	0	200 000	0
4	SPO	06010002031	Construction, réhab terrain de foot St Cergues	500 000	0	150 000	0
4	SPO	06010002032	Aide construction Pump Track	1 000 000	0	300 000	0
4	SPO	06010002033	Subv. Structures associatives	75 000	0	25 000	0
4	SPO	06010002034	Ecole itinérante vélos	100 000	0	100 000	0
4	SPO	06010002035	Equip.Sportif d'intérêt départemental - Plan lac (club ski Sevrier)	100 000	0	100 000	0
4	SPO	06010002036	Equipements d'intérêt départemental-Plan lac COLLECTIVITES	1 000 000	0	500 000	0
4	SPO	06010002037	Equip.sportifs, d'intérêt départemental- Comité / Club	300 000	0	100 000	0
4	SPO	06010002038	Plan d'investissement - Rugby	2 000 000	0	1 000 000	0
4	SPO	06010002039	Palais des sports - Cne Megève	1 000 000	0	500 000	0
4	SPO	06010002040	Achats Mini Bus	230 000	0	230 000	0
4	SPO	06010002041	Subv équipements d'intérêt départemental-Cne Chamonix - tremplin (plan alpin)	800 000	0	800 000	0
4	SPO	06010001032	Subv gymnases et stades aux cnes et interco	1 184 219	0	684 219	0
Sous total Sports			3 371 775	2 141 493	10 791 407	1 375 000	0
4ème Commission : Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine			7 509 362	7 417 112	27 327 269	19 248 471	278 270
5	ADA	01040001021	Electrification rurale SYANE 74 - 2022	2 500 000	0	2 500 000	0
5	ADA	01040004031	Enfouissement lignes à haute-tension	770 000	0	770 000	0
5	ADA	01040008008	Maisons de service au public	1 500 000	15 682	644 000	350 318
5	ADA	02021003037	Aide à la réalisation aires d'accueil et terrains familiaux 2018-2023	660 000	84 000	228 000	120 000
Sous total Aménagement du Territoire			5 430 000	15 682	4 142 000	578 318	420 000
5	CLO	01010006002	Soutien aux territoires projets structurants	4 000 000	0	1 500 000	1 000 000
5	CLO	01040004015	Aides aux Cnes - CDAS	20 000 000	18 918 227	666 773	0
5	CLO	01040004016	Aides aux Cnes - CDAS	20 000 000	18 634 962	960 038	405 000
5	CLO	01040004018	FDDT - Eau et assainissement	17 417 520	16 599 168	120 001	517 351
5	CLO	01040004019	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2017	10 896 217	8 878 193	744 338	1 069 455
5	CLO	01040004020	Aides aux Cnes - CDAS	20 000 000	15 894 802	2 550 875	1 534 323
5	CLO	01040004021	FDDT - Eau et assainissement - Prog 2018	9 064 838	6 257 398	1 370 742	1 151 698
5	CLO	01040004022	Aides aux Cnes - CDAS	20 000 000	10 436 870	4 845 619	4 217 511
5	CLO	01040004023	Fonds Eau et assainissement - Prog 2019	9 813 249	4 667 653	1 947 077	2 368 519
5	CLO	01040004024	Fonds Eau et assainissement - Reprise reports disponibles	585 894	0	319 029	220 000
5	CLO	01040004025	Aides aux Cnes - CDAS	20 000 000	1 509 273	8 700 654	5 190 073
5	CLO	01040004026	Fonds Eau et assainissement - Prog 2020	12 495 115	3 466 719	3 412 794	3 565 602
5	CLO	01040004027	Aides aux Cnes - CDAS	23 000 000	0	3 562 013	10 837 987
5	CLO	01040004028	Fonds Eau et assainissement - Prog 2021	12 197 607	0	3 472 298	2 314 146

5	CLO	01040004029	Aides aux Cnes - CDAS	2022	25 691 823	0	0	0	3 071 929	13 727 346	6 000 000	2 892 348	0	
5	CLO	01040004030	Fonds Eau et assainissement - Prog 2022	2022	20 000 000	0	0	0	10 041 249	6 943 751	1 775 000	1 240 000	0	
5	CLO	01040008009	Aides aux associations - CDAS	2022	508 177	0	0	0	508 177	0	0	0	0	
5	CLO	01040008010	Constructions de gendarmerie - aides communes/EPCI	2022	600 000	0	0	0	600 000	0	0	0	0	
5	CLO	01040008011	Subvention Projet immobilier du CDG	2022	866 000	0	0	0	212 500	220 500	216 500	216 500	0	
Sous total Collectivités					247 136 440	105 263 265	32 400 087	52 756 566	37 675 974	14 191 500	4 849 048	0	0	
5	ECO	09010012001	GPFR Subv. Technocentre	2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5	ECO	09010011002	GPFR Transintech	2018	1 666 667	0	0	0	833 667	833 000	0	0	0	
5	ECO	01020002001	GPFR - Rochexpo	2019	3 000 000	500 000	2 000 000	500 000	0	0	0	0	0	
Sous total Economie					7 954 372	3 237 705	2 000 000	1 883 667	833 000	0	0	0	0	
5	ECO	05010011001	GPFR Renovation ESAAA - ES	2016	1 400 000	800 000	0	0	0	600 000	0	0	0	
5	ECO	05010011002	GPFR Complexe sportif IUT Amnevy - ES	2016	2 800 000	933 333	933 333	0	0	933 334	0	0	0	
5	ECO	05010001018	PIP 2 IUT - ES	2017	3 500 000	0	0	0	100 000	3 000 000	400 000	0	0	
5	ECO	05010001019	PIP 2 Bâtiment d'accueil étudiants -ES	2017	2 000 000	0	0	0	300 000	800 000	900 000	0	0	
5	ECO	05010001024	Papeterie image factory - ES	2019	510 001	0	0	0	510 001	0	0	0	0	
5	ECO	05010001025	Implantation d'une antenne de l'Ucly - ES	2020	1 500 000	500 000	500 000	0	0	0	0	0	0	
5	ECO	05010001026	Installation INSPÉ Amnevy - 2022	2022	100 000	0	0	0	100 000	0	0	0	0	
5	ECO	05010005019	Prêts d'honneur aux étudiants 2021-ES	2021	450 000	0	350 000	0	100 000	0	0	0	0	
5	ECO	05010005020	Prêts d'honneur aux étudiants 2022-ES	2022	450 000	0	0	350 000	0	100 000	0	0	0	
Sous total Enseignement supérieur					12 710 001	2 233 333	1 783 333	60 742 234	5 433 334	1 300 000	0	0	0	
Séme Commission : Aménagement du territoire, Economie, Enseignement supérieur, Recherche					273 230 813	111 008 303	36 199 102	60 742 234	44 870 626	15 911 500	4 849 048	0	0	
6	TOU	08050002004	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2015	6 356 230	957 440	0	1 500 000	1 000 000	2 000 000	898 790	0	0	
6	TOU	08050002009	Plan Tourisme Montagne	2017	3 902 292	3 160 086	14 485	454 190	273 531	0	0	0	0	
6	TOU	08050002010	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2017	4 000 002	2 942 884	57 118	0	1 000 000	0	0	0	0	
6	TOU	08050002014	Plan Tourisme Montagne	2018	8 361 547	6 639 475	34 815	562 747	524 510	600 000	0	0	0	
6	TOU	08050002016	Plan Tourisme Etudes signalisation touristique RD	2018	117 573	55 872	43 701	18 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	08050002017	Plan Tourisme Montagne	2019	7 154 906	3 209 071	1 417 058	1 920 391	608 386	0	0	0	0	
6	TOU	08050002018	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2019	10 000 000	0	0	0	200 000	1 600 000	6 900 000	1 300 000	0	
6	TOU	08050002020	Plan Tourisme Montagne	2020	3 834 799	401 614	289 746	2 003 455	1 139 984	0	0	0	0	
6	TOU	08050002021	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2020	10 000 000	0	0	3 000 000	5 200 000	2 000 000	0	0	0	
6	TOU	08050002023	Plan Tourisme Montagne	2021	5 162 276	0	2 444 898	2 270 876	2 556 502	90 000	0	0	0	
6	TOU	08050002026	Plan Tourisme Montagne	2022	19 300 000	0	0	7 100 000	5 800 000	6 245 330	154 670	0	0	
6	TOU	08050002027	Plan Tourisme Grands projets touristiques	2022	4 400 000	0	0	3 500 000	500 000	250 000	150 000	0	0	
Sous total Tourisme					82 789 625	17 366 442	2 101 821	22 329 659	18 802 913	12 785 330	8 103 460	1 300 000	0	0
6	TOU	04031030038	Randomnée - matériel de balisage (remboursement avance)	2019	195 889	195 889	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030055	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2017	93 029	93 029	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030056	Subv. Rando Equip. Mobilier signa./panneaux	2017	50 690	50 690	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030072	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement	2018	98 679	86 091	12 588	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030073	Subv. Rando Equip. Mobilier signa./panneaux	2018	69 072	69 072	0	0	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030075	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2019	2019	145 673	143 545	0	2 128	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030076	Subv. Rando Equip. Mobilier signa./panneaux 2019	2019	55 728	52 893	2 55	2 580	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030097	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2020	2020	315 373	29 762	65 733	154 878	65 000	0	0	0	0	
6	TOU	04031030098	Subv. Rando Equip. Mobilier signa./panneaux 2020	2020	120 000	77 002	11 205	31 793	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030106	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2021	2021	111 001	0	60 139	50 862	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030107	Subv. Rando Equip. Mobilier signa./panneaux 2021	2021	94 805	0	66 014	28 791	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030109	Subv. Rando - matériel de balisage	2021	650 000	0	196 378	228 622	225 000	0	0	0	0	
6	TOU	04031030120	Subv. Rando EPCI - Aide à l'aménagement 2022	2022	230 000	0	0	190 000	40 000	0	0	0	0	
6	TOU	04031030121	Subv. Rando Equip. Mobilier signa./panneaux 2022	2022	120 000	0	0	120 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04031030122	Subv. Rando - matériel de balisage - avance 2022	2022	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	0	
6	TOU	04032030049	Actions Rando en MO. 2020	2020	80 000	0	45 330	30 670	0	0	0	0	0	
Sous total Randomnée					2 479 939	797 973	457 642	894 324	330 000	0	0	0	0	0
6	VTI	08050002022	Tram du Mt Blanc - Projet touristique	2020	70 000 000	5 900 000	20 000 000	26 000 000	9 000 000	4 500 000	1 500 000	3 100 000	0	
6	VTI	08050002025	Montenvers - Acquisition des trains	2022	30 500 000	0	0	100 000	100 000	12 950 000	15 100 000	0	0	
Sous total Déplacements touristiques					100 500 000	5 900 000	20 000 000	26 100 000	11 350 000	17 450 000	16 600 000	3 100 000	0	0
6ème Commission : Tourisme, Lacs, Montagne					185 769 564	24 064 415	22 559 463	49 323 983	30 482 913	30 235 330	24 703 460	4 400 000	0	0
7	CLD	04050001012	Subvention Fonds Air-Annenasse	2016	95 000	51 635	0	43 365	0	0	0	0	0	
7	CLD	04050001013	Subvention Fonds Air Industrie	2017	250 000	55 000	0	115 000	40 000	40 000	0	0	0	
7	CLD	04050001014	Subvention fonds air Amnevy	2017	1 020 000	170 000	102 000	275 000	373 000	100 000	100 000	0	0	
7	CLD	04050001015	Subvention fonds air autres territoires	2017	692 000	20 460	0	333 000	238 540	100 000	0	0	0	
7	CLD	04050001016	Subventions fonds air industrie autres territoires	2017	1 000 000	130 558	22 140	247 860	275 000	200 000	100 000	24 442	0	
7	CLD	04050001017	Subventions Energie Investissement 2019	2019	78 000	0	0	30 000	48 000	0	0	0	0	
7	CLD	04050001018	Fonds air bois 2 Vallée de l'Arve	2019	1 063 500	105 143	102 000	442 000	340 000	74 357	0	0	0	

Sous total Communication		15 000	0	0	0	15 000	0	0	0	0	0	0
8	FIN 01030001002	SDIS Equipement	2019	6 500 000	4 000 000	500 000	2 000 000	0	0	0	0	0
8	FIN 02030001021	Prêts au Personnel à la Construction 2021	2021	250 000	0	200 000	50 000	0	0	0	0	0
8	FIN 02030001022	Prêts au Personnel à la Construction 2022	2022	250 000	0	0	200 000	50 000	0	0	0	0
8	FIN 13070008010	Cautions 2022	2022	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	0
8	EFI 14060005034	Avances sur marchés 2022	2022	1 520 000	0	0	1 520 000	0	0	0	0	0
8	CSC 14060005034	Avances sur marchés 2022	2022	980 000	0	0	980 000	0	0	0	0	0
8	FIN 14060005034	Avances sur marchés 2022	2022	600 000	0	0	600 000	0	0	0	0	0
8	FIN 03020008015	CSMB Agriculture 2020	2020	4 110 585	3 500 000	300 000	310 585	0	0	0	0	0
8	FIN 03020008017	CSMB Agriculture 2022	2022	3 599 000	0	0	3 599 000	0	0	0	0	0
8	FIN 07090001011	CSMB Culture 2022	2022	152 031	0	0	152 031	0	0	0	0	0
8	FIN 05010009011	CSMB Enseignement Matériel études 2022	2022	117 500	0	0	117 500	0	0	0	0	0
8	FIN 01010006003	Soutien Départemental Acquisition Van	2022	14 000	0	0	14 000	0	0	0	0	0
Sous total Finances				18 108 116	7 500 000	1 000 000	9 558 116	50 000	0	0	0	0
8	ITI 12063009011	Acquisition pour le Téléalarme (HT)	2022	25 000	0	0	25 000	0	0	0	0	0
8	ITI 14010001025	Informatisation et équipements	2021	4 655 000	0	4 255 000	400 000	0	0	0	0	0
8	ITI 14010001026	Informatisation et équipements	2022	10 078 200	0	0	7 778 200	2 300 000	0	0	0	0
Sous total Informatique et télécommunications				14 758 200	0	4 255 000	8 203 200	2 300 000	0	0	0	0
8	LOG 13070004020	Matériel de transport	2021	345 000	0	195 000	150 000	0	0	0	0	0
Sous total Logistique				345 000	0	195 000	150 000	0	0	0	0	0
6	VTI 08050002008	Téléporté Flaine - Magland	2016	3 575 000	675 000	2 900 000	0	0	0	0	0	0
8	VTI 09010008003	Aérodrome - Subventions d'investissement	2020	7 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0
Sous total Patrimoine/Aérodrome				10 575 000	675 000	2 900 000	2 000 000	2 000 000	3 000 000	0	0	0
8	CLO 01040007005	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2018	2 500 000	1 300 000	712 000	488 000	0	0	0	0	0
8	CLO 01040007006	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2019	2 612 000	2 368 000	234 000	10 000	0	0	0	0	0
8	CLO 01040007007	Subvention Equipement - Aide exceptionnelle voirie communale	2020	2 500 000	1 088 581	323 419	1 088 000	0	0	0	0	0
Sous total Collectivités				7 612 000	4 756 581	1 269 419	1 586 000	0	0	0	0	0
8ème Commission : Finances, Ressources Humaines et Administration Générale				103 787 116	25 897 181	13 292 559	49 093 916	11 653 460	3 850 000	0	0	0
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVANT LE BP 2023				2 993 129 197,23	608 003 840	248 409 287	463 540 277	376 014 396	378 627 037	344 782 531	573 751 829	

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023
Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Annexe Compensation Financière Genevoise

Com	Gest	Programme	Code AE	Libellé	Millesime	Total AE avant vote BP 2023	CP < 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et +
1	FIN	12090004	12090004E001	Equiperment de l'Institut de formation aux soins infirmier et d	2020	800 000	-	800 000	-	-	-	-	-
Sous total FIN:						800 000	0	800 000	0	0	0	0	0
1ère Commission : Enfance, Famille, Insertion													
3	VTV	10020003	10020003E007	PN 90 91 93	2016	14 704 052	12 630 547	2 073 506	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003	10020003E007	PN 90 91 93	2016	2 534 873	2 534 873	-	-	-	-	-	-
3	VTV	10051003	10051003E001	Entrée Ouest St Julien	2015	9 097 240	6 500 000	2 597 240	-	-	-	-	-
3	VTV	10020004	10020004E001	Echangeur Viry MO ATWB	2015	2 375 000	300 816	50 000	708 888	1 315 297	-	-	-
3	VTV	10020003	10020003E002	RD1205 Suppression PN46 Sallanches	2015	3 138 775	2 993 774	145 001	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003	10020003E005	Aménagement RD MO CD74	2015	3 276 215	3 077 970	198 245	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003	10020003E006	Véloroute Voie verte	2015	11 022 797	6 218 734	4 804 063	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003	10020003E004	RD903 Suppression PN68 Allinges	2015	5 670 534	3 736 530	1 934 005	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003	10020003E003	Aménagement des traversées d'agallo RD	2015	4 404 645	3 816 080	588 565	-	-	-	-	-
3	VTV	10030001	10030001E002	BHNS (RD 1005 Thonon Genève - RD1508 Nord et Sud	2015	5 500 000	3 124 991	1 217 430	800 001	357 578	-	-	-
3	VTV	10030001	10030001E001	Désenclavement du Chablais	2015	102 113 161	1 869 127	3 574 871	11 128 000	75 985 001	9 556 163	-	-
3	VTV	10030001	10030001E003	RD 3508 gillon	2016	11 000 000	6 000 000	5 000 000	-	-	-	-	-
3	VTV	10030010	10030010E001	Déviation routière en rive droite de l'Arve (Marignier/Thyez)	2015	18 000 000	13 000 000	5 000 000	-	-	-	-	-
3	VTV	10010020	10010020E001	Accompagnement projets routiers secteur Genevois	2017	500 000	200 000	-	-	-	-	-	-
3	VTV	10020003	10020003E008	PN 65 66 Perrignier	2018	7 000 000	-	1 200 000	1 000 000	2 000 000	2 600 000	-	-
3	VTV	10030001	10030001E005	Traitement d'itinéraires secteur genevois 2018	2018	11 500 000	8 500 000	3 000 000	-	-	-	-	-
3	VTV	10030001	10030001E006	Déviation RD 2 et suppression PN 86 - Reignier - Esery	2019	250 000	66 500	140 000	43 500	-	-	-	-
3	VTV	10020004	10020004E201	Passerelle à vélos ATMB / Archamps - Collonges	2020	200 000	-	200 000	-	-	-	-	-
Sous total VTV - Infrastructures Routières						212 287 293	74 569 941	32 022 926	13 680 388	79 657 875	12 156 163	200 000	0
3	VTI	11030002	11030002E001	CPER - Liaison Bellegarde / Le Fayet	2015	1 568 334	1 284 643	283 691	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002	11030002E003	Léman Express (ex.CEVA)	2015	61 943 251	58 879 465	1 500 000	1 563 786	-	-	-	-
3	VTI	11030002	11030002E004	Gares Léman Express (ex.CEVA)	2016	6 200 000	2 971 256	1 997 709	1 231 035	-	-	-	-
3	VTI	11030006	11030006E001	PEM CLUSES	2015	1 730 863	1 695 498	35 365	-	-	-	-	-
3	VTI	11030004	11030004E001	PEM Anney	2015	834 441	773 610	60 831	-	-	-	-	-
3	VTI	11030008	11030008E002	PEM Bonneville	2016	358 000	236 339	121 661	-	-	-	-	-
3	VTI	11030005	11030005E003	PEM Annemasse	2016	6 921 090	6 539 960	381 130	-	-	-	-	-
3	VTI	11030007	11030007E003	TRAM SAINT-JULIEN	2015	2 710 000	120 423	1 850 000	739 577	-	-	-	-
3	VTI	11030007	11030007E001	TRAM ANNEMASSE	2015	10 434 514	9 934 514	500 000	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002	11030002E005	Paso gare d'Annemasse	2017	3 723 498	3 397 534	325 963	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002	11030002E005	Paso gare d'Annemasse	2017	181 139	181 139	-	-	-	-	-	-
3	VTI	11030002	11030002E006	PEM Thonon Bons-en-Chablais Perrignier	2018	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-	-
3	VTI	11030005	11030005E004	Maison de la mobilité et du tourisme	2018	330 000	165 000	165 000	-	-	-	-	-
3	VTI	11020004	11020004E006	Reconstruction du pont Neuf PN 49 - Ville La Grand	2019	800 000	62 800	390 000	347 200	-	-	-	-
3	VTI	11020004	11020004E201	P+R	2020	7 391 928	324 046	3 000 000	3 141 928	925 954	-	-	-
3	VTI	11030007	11030007E201	TOSP Bonne- Findrol -1ère phase	2020	266 250	-	266 250	-	-	-	-	-
3	VTV	11030002	11030002E007	Amélioration réseau ferrée Vallée de l'Arve	2021	6 000 000	400 000	2 000 000	2 000 000	1 600 000	-	-	-
Sous total VTI - Grands déplacements						112 393 308	86 966 226	13 877 602	9 023 526	2 525 954	0	0	0
3ème Commission : Infrastructures routières, Déplacements et mobilités, Bâtiments, Aménagement numéri						324 680 601	161 536 166	45 900 528	22 703 914	82 183 830	12 156 163	200 000	0

4	EFF	05021001	05021001E201	Terrain collège Veitraz-Monthoux	2020	600 000	-	600 000	-	-	-	-	-
4	EFF	05021001	05021001E201	Terrain collège Vulbens	2020	400 000	400 000	-	-	-	-	-	-
4	EFF	05021001	05021001E206	Terrains collège Thonon	2021	600 000	-	200 000	400 000	-	-	-	-
4	EFF	05021001	05021001E207	Terrains collège Saint-Cergues	2021	600 000	-	-	600 000	-	-	-	-
			Sous total EFI - Education			2 200 000	400 000	800 000	1 000 000	0	0	0	0
			4ème Commission : Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine			2 200 000	400 000	800 000	1 000 000	0	0	0	0
5	ADA	08020003	08020003E001	Téléphonique du Salève	2019	1 084 874	542 437	542 437	-	-	-	-	-
5	ADA	01050001	01050001E201	Etude population frontalière	2020	49 846	-	49 846	-	-	-	-	-
			Sous total ADA - Aménagement du territoire			1 134 720	542 437	592 283	0	0	0	0	0
5	ECO	05010001	05010001E001	Pole d'enseignement supérieur ZAC Etoile Annemasse-Genl	2020	1 000 000	200 000	200 000	200 000	300 000	300 000	-	-
			Sous total ECO - Enseignement supérieur			1 000 000	200 000	200 000	200 000	300 000	300 000	0	0
			5ème Commission : Aménagement du territoire, Economie, Enseignement supérieur, Recherche			2 134 720	542 437	792 283	200 000	300 000	300 000	0	0
7	ADA	01020006	01020006E001	Pont de la Caille Espace paysager	2015	1 060 494	1 060 494	-	-	-	-	-	-
			Sous total ADA - Aménagement du territoire			1 060 494	1 060 494	0	0	0	0	0	0
7	CLO	01050001	01050001E001	Locaux siège GTE	2015	2 200 000	-	2 200 000	-	-	-	-	-
			Sous total CLO - Politiques territoriales			2 200 000	0	2 200 000	0	0	0	0	0
			7ème Commission : Développement durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopération européennes			3 260 494	1 060 494	2 200 000	0	0	0	0	0
			Sous total FN - Finances			0	0	0	0	0	0	0	0
			8ème Commission : Finances, Ressources Humaines et Administration Générale			0	0	0	0	0	0	0	0
			TOTAL DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AVANT BP 2023			333 075 814	163 539 097	50 492 811	23 903 914	82 483 830	12 456 163	200 000	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023
Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Annexe Compensation Financières Genevoise

Gest	Code AP	Libellé	Millésime	Total AP avant vote BP 2023	2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et +
FIN	10030001E100	Subvention - Désencclavement du Chablais	2022	50 000 000	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total FIN - Finances				50 000 000,00	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3ème Commission : Infrastructures Routières, Déplacements et mobilités, Bâtiments, Aménagements numériques				50 000 000	50 000 000	0	0	0	0
FIN	05021001E010	Subvention - Construction nouveaux collèges	2022	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total FIN - Finances				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4ème Commission : Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine				0	0	0	0	0	0
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME avant le BP 2023				50 000 000	50 000 000	0	0	0	0

Annexe au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023
Engagements Pluriannuels en Investissement - Budget Annexe Remontées Mécaniques de Flaine

Gest	Code AE	Libellé	Millésime	Total AP avant vote BP 2023	Exercices antérieurs < 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et +	CP 2025 et +
FIN	08050010001	RMF Travaux	2020	598 929	-	50 044	548 885	-	-	-
TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME avant le BP 2022				424 773	0	0	424 773	0	0	0